

C.I.PRE.S.

CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

Tel : 221 17 94/221 20 45/221 20 85 Fax : 221 41 89 E-mail : Cipres@cafe.tg

B.P : 1228 LOMÉ TOGO

RAPPORT ANNUEL DE LA C.I.PRE.S. EXERCICE 2000

Siège : LOME - TOGO : Quartier Hanoukopé - Rue de la Nouvelle Marche

PREMIERE PARTIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA C.I.PRE.S. EXERCICE 2000

Le Traité instituant une Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale dispose en son article 27 que le Chef de l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale transmet au Conseil un rapport annuel sur l'activité de la Conférence, sur la situation des organismes de Prévoyance Sociale et sur l'évolution de la prévoyance sociale dans les Etats membres. Ce rapport est ensuite rendu public.

Mais compte tenu des contraintes liées à l'obtention des informations relatives à l'élaboration des deux dernières parties de ce rapport, notamment la collecte des données statistiques et comptables, des études et projets de réformes en cours etc., il est apparu opportun de présenter le rapport annuel en deux phases.

Ainsi, le présent rapport fait le point dans une première partie, des activités des organes de la Conférence au cours de l'exercice 2000 et dans une seconde, traite de sa situation financière.

A- LES ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CONFÉRENCE

Suivant les dispositions de l'article 3 du Traité instituant la C.I.PRE.S., les organes de la Conférence sont :

- le Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale, organe de décision dont les sessions sont préparées par un Comité d'Experts ;
- la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale, organe veillant à la bonne gestion des organismes et à la régulation du secteur de la prévoyance sociale ;
- l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale (IRPS), organe d'exécution chargé d'assurer le secrétariat permanent de la Conférence, d'effectuer des missions de contrôle, et d'élaborer des études et propositions tendant à l'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'à la fixation des règles communes de gestion des organismes membres.

Les développements suivants, traitent donc des activités desdits organes.

I - LES Activités DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION

I - 1- Le Conseil des Ministres

Au titre des activités de l'organe de décision, l'exercice 2000 a été marqué par la tenue de deux sessions : l'une ordinaire et l'autre extraordinaire ; ainsi :

- Le Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale a tenu sa 5e session ordinaire le 17 février 2000 à Bangui (République Centrafricaine), session au cours de laquelle le Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, et de la Formation Professionnelle de la République Centrafricaine a été élu à l'unanimité par ses pairs, Président en exercice du Conseil des Ministres pour l'année 2000. Sur les 14 pays membres, 9 ont été représentés au niveau Ministériel et 4 par des Délégués détenteurs de pouvoir.
- Une session extraordinaire du Conseil s'est également tenue le 09 juin 2000 à Genève (Suisse) en marge des réunions de l'OIT.

D'importantes décisions ont été prises au cours de ces rencontres.

Ainsi, lors de la session ordinaire tenue en Février 2000 à Bangui, un total de Vingt et une (21) décisions et deux (2) recommandations ont été prises dont les plus significatives portent sur :

- les amendements opérés sur les textes d'application de la Conférence ;
- l'adoption des rapports annuels du Secrétaire Permanent au titre des exercices 1997 et 1998 ainsi que des fiches techniques ;

- l'obligation faite aux Etats de se conformer à la réglementation en ce qui concerne les recommandations issues des rapports d'inspection ;
- la mise en place du cadre juridique des personnels de l'IRPS ;
- l'organisation d'un troisième concours de recrutement des Inspecteurs en vue de parvenir à une présence équilibrée des deux zones géographiques (Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest) au sein des effectifs de l'Inspection Régionale ;
- la nécessité pour chaque Etat membre d'apurer ses arriérés de contributions vis-à-vis de la Conférence.

La quasi-totalité de ces décisions ont été exécutées au cours de l'exercice.

A la session extraordinaire tenue en juin 2000 à Genève, le Conseil a adopté les modalités pratiques d'organisation du 3^e concours et le budget correspondant. Les comptes de l'exercice 1999 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes ont également été examinés et adoptés.

Par ailleurs, en ce qui concerne la situation de la Conférence, il y a lieu de noter que la République Gabonaise a ratifié le traité, ce qui porte à treize (13) pays sur quatorze (14), le nombre des Etats membres. La République Fédérale Islamique des Comores, signataire du traité a pour sa part demandé et reçu les textes de la Conférence en vue d'une ratification éventuelle du Traité.

I - 2 - La Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale (CSPS)

I - 2 - 1 - Les sessions statutaires

Conformément à l'article 21 de ses statuts et à l'article 3 de son règlement intérieur, la Commission a tenu au siège à Lomé, quatre (4) sessions au cours de l'exercice 2000 et le jury du 3^e concours constitué en son sein s'est réuni trois (3) fois dans le cadre de l'organisation dudit concours.

La première session de l'année s'est tenue les 06, 07 et 08 janvier 2000 et a essentiellement examiné le rapport d'inspection de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Burkina Faso et le plan d'actions 2000 de l'IRPS.

Au cours de la réunion des 10 et 11 mai 2000, la Commission a arrêté les modalités pratiques du déroulement du 3^e concours de recrutement des Inspecteurs de la C.I.PRE.S. et le budget de son organisation.

Elle a élaboré des propositions de renouvellement des mandats des Commissaires à l'attention du Conseil. Le projet de rapport annuel du Secrétaire Permanent et le rapport d'inspection de l'Institut National de Prévoyance Sociale du Mali ont également été examinés.

La session tenue du 25 au 27 juillet 2000 a été consacrée principalement à l'examen des rapports d'inspection de la Caisse de Sécurité Sociale du Sénégal et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de la Côte d'Ivoire.

De même au cours de cette réunion, le Président a fait une communication sur les résultats du Conseil extraordinaire tenu le 09 juin 2000 à Genève (Suisse) en insistant essentiellement sur deux points à savoir : la mise en œuvre de la décision relative à la Présidence du Comité d'Experts et l'adoption par le Conseil des modalités et du budget de l'organisation du 3^e concours de recrutement des Inspecteurs de la C.I.PRE.S..

En outre, la Commission a procédé à la constitution du jury ainsi composé :

Président : M.Adolphe OTSE- MAWANDZA ;

Membres :

Messieurs Michel LUCAS ;

Bachir NIASSE ;

Emmanuel PITROIPA ;

Gabriel KEYTORO M. ;

Antoine NKODIA ;

Seyni GARANKE.

La quatrième session a été tenue le 31 octobre 2000, à la suite des travaux de proclamation des résultats définitifs issus des épreuves orales du concours.

Elle a été consacrée à l'examen du rapport d'inspection de la CNSS du Congo et a fixé les dates de sa dernière session au titre des activités de l'exercice 2000 aux 03, 04 et 05 janvier 2001. Cette réunion à laquelle les Commissaires suppléants ont été conviés, était consacrée à l'examen des dossiers à présenter à la session ordinaire du Conseil des Ministres de février 2001 prévue à Brazzaville au CONGO. Il s'agit principalement du plan d'actions de l'IRPS et du budget de la C.I.PRE.S. au titre de l'exercice 2001, du rapport bilan de la Commission au terme de son premier mandat de cinq ans.

I - 2 - 2 - Le déroulement du Concours de recrutement des Inspecteurs

Conformément au calendrier et aux modalités adoptés par le Conseil, la première réunion du jury s'est tenue les 27 et 28 juillet 2000 pour examiner les candidatures reçues et arrêter la liste des candidats qui remplissent les conditions exigées pour passer le concours.

Sur l'ensemble des Etats signataires du Traité, seuls quatre (4) n'ont pas eu de candidats au concours.

Trente huit (38) dossiers ont été reçus au total dont un hors délai et non pris en compte. Après étude, 35 candidats dont seize (16) ressortissants de la zone de l'Afrique Centrale et dix neuf (19) de l'Afrique de l'Ouest ont rempli les conditions requises pour concourir. Deux (2) dossiers ont été rejetés. La rédaction des sujets d'examen et la correction des copies ont été assurées par les Commissaires, membres du jury, siégeant au titre de la Coopération technique régionale ou internationale.

Les épreuves écrites ont été organisées dans les Etats membres le 05 septembre 2000 avec l'appui de la Coopération Française. Sur l'effectif retenu, une seule absence pour cause de maladie a été enregistrée.

Le jury a proclamé les résultats des épreuves écrites le 10 octobre 2000 et a retenu les Huit (8) meilleurs candidats en vue des épreuves orales. Par rapport aux concours précédents, il a noté une amélioration générale dans la préparation des candidats. En effet, de part les notes obtenues par les candidats et si le

classement avait été unique, sur les huit (8) déclarés admissibles, trois (3) seraient ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et cinq (5) de l'Afrique Centrale. Par ailleurs, le jury a constaté que les notes sont moins dispersées par rapport aux concours précédents.

Les épreuves orales se sont déroulées au siège de la C.I.PRE.S. le 30 octobre 2000.

Au terme de celles-ci, et conformément aux dispositions des articles 12 et 13 du Règlement du concours et à la décision 60/CM/C.I.PRE.S. du 09 juin 2000 du Conseil des Ministres, le jury a retenu pour être proposés à la nomination du Conseil, les candidats dont les noms suivent :

Afrique Centrale

- SONG Théodore
- MAKOUMBOU Innocent
- KWANGBO-GUDA Richard

Afrique de l'Ouest

- AKILADE Pascal.

II - L'EXÉCUTION DU PLAN D' ACTIONS DE L'INSPECTION RÉGIONALE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE (IRPS)

L'IRPS est le seul organe Permanent de la Conférence. Pour mener à bien les différentes activités techniques inscrites au plan d'actions, elle disposait d'un effectif de douze (12) personnes au 31 décembre 2000 ainsi composé :

- Un (1) Secrétaire Permanent
- Cinq (5) Inspecteurs
- Un (1) Agent Comptable (à temps partiel)
- Six (6) Agents administratifs.

Cet effectif, il faut le souligner, connaîtra une évolution à partir de la fin de l'exercice avec le départ de trois (3) Inspecteurs sur les cinq.

En ce qui concerne spécifiquement le plan d'actions 2000, il a été adopté par le Conseil des Ministres du 17 février 2000 à Bangui, suivant la décision N° 50/CM/CIPRES. Il a été bâti autour des principaux axes suivants :

1 - les actions prioritaires

- Evaluation de la mise en application du plan comptable de référence C.I.PRE.S. ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'inspections des organismes des Etats membres ;
- Elaboration des indicateurs de gestion ;
- Harmonisation des législations de prévoyance sociale des Etats membres ;

2 - les actions de sensibilisation et de formation sous forme de séminaires organisés autour des thèmes suivants

- Plan comptable C.I.PRE.S., difficultés de mise en œuvre et pistes de solutions ;
- Sensibilisation sur la fonction contrôle en général et l'audit interne en particulier ;
- Recouvrement des cotisations sociales.

II - 1 - 1. Evaluation de la mise en application du plan comptable de référence C.I.PRE.S. et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'inspections des organismes des Etats membres

Au cours de l'exercice 2000, l'IRPS a effectué des missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'audit et de la mise en application du plan comptable C.I.PRE.S. dans douze (12) organismes de prévoyance sociale : Bénin, Burkina, Cameroun, Gabon (2), Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal (2), Tchad et Togo.

a) - Mise en application du Plan Comptable C.I.PRE.S.

A l'issue de ses missions, la C.I.PRE.S. a pu constater que la comptabilité de huit (8) organismes est tenue selon la nomenclature comptable de la Conférence et quatre (4) autres tiennent toujours leurs comptes suivant leur ancien plan comptable.

Toutefois, des problèmes de fonds ont été relevés pour ceux qui appliquent le plan C.I.PRE.S.. Il s'agit essentiellement :

- du cadre juridique comptable qui n'a pas été mis en adéquation avec les exigences du plan ;
- la création et la codification des gestions présentent des disparités et le cadre comptable n'est pas harmonisé ;
- les comptabilités auxiliaires ne sont pas tenues, particulièrement celles des comptes employeurs cotisants et prestataires ; ce qui ne favorise pas la tenue d'une comptabilité d'engagement prônée par le plan comptable C.I.PRE.S. ;
- les documents de fin d'exercice ne sont pas tous produits etc.

b) - Evaluation de la mise en œuvre des recommandations

Au cours des missions d'évaluation, les Inspecteurs de la C.I.PRE.S. ont pu rencontrer, dans la mesure du possible, les Ministres de Tutelle Technique ou leurs représentants ainsi que les Présidents des Conseils d'Administration pour les sensibiliser sur les attentes de la C.I.PRE.S. et le rôle que leur confère le Traité instituant la Conférence dans l'assainissement de la gestion des organismes.

Les Inspecteurs ont eu en outre à expliquer aux cadres et dirigeants des Caisses, le contenu de leurs recommandations et les fondements de leurs propositions.

Il ressort de ces différentes missions, les constats, observations et remarques essentiels suivants :

- La nécessité d'une implication plus forte des Tutelles et des Conseils d'Administration dans la mise en œuvre des recommandations de la C.I.PRE.S.. A titre d'exemple, seuls deux pays ont pu soumettre les rapports d'inspection à leur instance de délibération ;
- L'importance d'un échange périodique et constant avec les responsables des organismes afin d'arrêter de commun accord, les dispositifs indispensables à la mise en œuvre rationnelle des mesures préconisées. Dans cette optique, l'IRPS préconise la mise en place de missions

d'assistance dans les organismes et suivant des priorités qui seront définies de concert avec eux ; ce qui devrait favoriser un assainissement rapide de leur gestion ;

- L'urgence d'initier des actions de formation en vue de parvenir à une maîtrise des principales fonctions de la Prévoyance Sociale.

II - 1 - 2. l'élaboration des indicateurs de gestion

Dans la perspective de l'élaboration des indicateurs de gestion des organismes, l'IRPS avait conçu une fiche technique dénommée « Ratios Economiques » proposant un ensemble de normes et de ratios de gestion dans tous les domaines d'activités des organismes de prévoyance sociale. Il y a lieu de rappeler que cette fiche avait été adoptée par l'organe de décision en février 2000 à Bangui. De ce document, l'Inspection a extrait et soumis à la décision du Conseil, les indicateurs les plus significatifs en vue de contraindre les organismes à y conformer leur gestion dans les années à venir.

L'adoption de ces ratios prudentiels et de performance par le Conseil est intervenu en février dernier à Brazzaville (Congo). Ce dispositif a été renforcé par quatre (4) décisions importantes :

1. la première oblige les organismes des Etats membres à conformer leurs règles de gestion aux différents ratios adoptés par le Conseil dans un délai de trois (3) ans ;
2. la deuxième impose aux organismes de prévoyance sociale de communiquer, à l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale (IRPS), chaque année au plus tard le 30 juin, leurs états financiers et annexes de l'exercice précédent, les procès-verbaux des organes délibérants ayant statué sur lesdits comptes, le (s) rapport (s) du ou des Commissaires aux Comptes ainsi que tout document pouvant faciliter la compréhension et l'appréciation desdits comptes ;
3. la troisième demande aux organismes d'élaborer des manuels de procédures dans tous les domaines d'activité avant le 31 décembre 2002 ;
4. la quatrième impose à chaque organisme de créer en son sein, avant le 31 décembre 2002, une structure d'Audit Interne capable de veiller scrupuleusement au respect de ses dispositifs de contrôle interne.

II - 1 - 3. l'harmonisation des législations de prévoyance sociale des Etats membres

Pour coordonner les efforts de nos Etats en vue d'obtenir la synergie nécessaire à la réalisation de nos objectifs communs, la C.I.PRE.S. a entrepris une importante œuvre d'harmonisation des législations nationales de protection sociale . C'est ainsi que la réunion de lancement s'est déroulée à Douala au Cameroun les 29 et 30 janvier 2001. Cette réunion a enregistré la participation de treize (13) pays sur les quatorze (14) que compte la Conférence. Les délégations étaient composées, des représentants des Ministères de tutelle technique, des membres des Conseils

d'Administration (Employeurs et Travailleurs) et des Directeurs Généraux des organismes ou leurs représentants.

Y avaient également pris part, le Secrétaire Permanent de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) et le Secrétaire Général de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

Placés sous l'autorité du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale de la République du Cameroun, les travaux avaient été effectivement présidés par le Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale, Président du Comité d'Experts.

Lors de cette rencontre, les travaux en commissions, ont été précédés par deux communications : l'une portant sur l'expérience de l'OHADA en matière d'harmonisation du Droit des Affaires, présentée par Mr AREGBA POLO, Secrétaire Permanent de cette Institution et l'autre par M. MOUTON Pierre, membre de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale, ancien Expert du BIT ayant participé à la mise en place des systèmes de prévoyance sociale de plusieurs Etats membres de la C.I.PRE.S. et portant sur les concepts et l'expérience de la « coordination - harmonisation » des législations de sécurité sociale.

Cette première réunion de lancement du projet d'harmonisation a permis d'arrêter une liste des matières à codifier, et de définir les modes d'organisation et les procédures de mise en œuvre dudit projet ainsi que les ressources tant humaines que financières à mobiliser.

II - 2 - Les actions de sensibilisation et de formation :

II - 2 - 1. Plan comptable C.I.PRE.S., difficultés de mise en œuvre et pistes de solutions

Pour aplanir certaines difficultés, rencontrées par les responsables comptables des organismes, la C.I.PRE.S. a organisé du 11 au 15 décembre 2000 en collaboration avec l'Office Béninois de Sécurité Sociale à Cotonou (Bénin) un 3e séminaire sur ce thème.

Les travaux ont été ouverts par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative du Bénin. Cette rencontre a regroupé cinquante huit (58) participants (Agents Comptables, Comptables, Informaticiens, Responsables des services de Recouvrement et du Budget) provenant de douze (12) pays.

Les travaux se sont déroulés en atelier autour des thèmes suivants :

- 1 - définition des gestions et du cadre comptable ;
- 2 - comptabilisation des recettes et des dépenses ;
- 3 - aspects informatiques de la mise en œuvre du plan comptable.

Les participants ont principalement recommandé :

- de poursuivre la réflexion sur l'harmonisation du cadre comptable des différentes gestions devant permettre de suivre les opérations des branches du régime au sein d'un Comité composé de responsables comptables de cinq (5) pays membres ;
- de concevoir un guide d'élaboration d'un tableau de financement ;
- de définir un mode de répartition des charges administratives entre les branches en l'absence d'une comptabilité analytique ;

- d'identifier clairement la provenance des ressources de financement des investissements immobiliers et financiers dès la préparation du budget et de procéder à une affectation des actifs existants entre les branches selon des modalités à déterminer au cas par cas ; ce qui apporterait plus de régularité et de transparence dans la gestion des branches en général et dans celle des réserves techniques en particulier ;
- de mettre en place les comptabilités auxiliaires nécessaires à la fiabilisation des informations financières et comptables, particulièrement en matière de tenue de comptes individuels employeurs cotisants et prestataires. A ce sujet, des schémas de passation d'écritures ont été retenus, des règles de comptabilisation des cotisations dues par l'Etat proposées etc. ;
- d'adopter une démarche générale et une définition des rôles et responsabilités (informaticiens, utilisateurs) en matière d'informatisation des activités de la fonction comptable etc..

II - 2- 2. Sensibilisation sur la fonction contrôle

Un séminaire de sensibilisation sur la fonction contrôle en général et l'Audit Interne en particulier a été organisé les 31 janvier et 1^{er} février 2001 à Douala (Cameroun), à l'intention des représentants de la tutelle, des Présidents de Conseil d'Administration, des Administrateurs et des Directeurs Généraux des organismes de prévoyance sociale.

II - 2- 3. Le recouvrement des cotisations sociales

Malgré la disponibilité de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Niger à l'accueillir, ce séminaire n'a pas pu être organisé suite à des contraintes de calendrier. Toutefois, l'IRPS compte l'organiser au cours du mois d'août 2001. Les préparatifs sont en cours.

III - LES ACTIVITÉS DIVERSES

Le Secrétaire Permanent a, dans le cadre de ses activités spécifiques, participé aux réunions du Conseil des Ministres des finances de la zone franc en Avril 2000 à Malabo (Guinée Equatoriale) et en septembre 2000 à Paris (France). Au cours de la première rencontre, il a présenté une communication au Conseil des Ministres sur le thème : « **La prévoyance sociale dans la Zone Franc : Financement - Enjeux et Perspectives** ».

L'Inspection a en outre présenté :

- une communication à la rencontre organisée par l'AISS à Paris (France) du 18 et 19 janvier 2001 sur le thème : « **Stratégies pour une sécurité sociale plus efficiente et plus efficace** » ;
- une communication sur le thème « **Les Comités d'Hygiène et de Sécurité : quelles attentes pour les organismes de sécurité sociale** », à la rencontre de Cotonou (Bénin) tenue en Août 2000 et ayant regroupé tous les acteurs de la santé et de la sécurité au travail.

Elle a par ailleurs participé en Août 2000 à Douala (Cameroun), aux travaux du groupe de travail mis en place par les Ministres des Finances de la Zone Franc et devant leur soumettre en Septembre 2000 à Paris (France), un rapport sur « **les perspectives de développement de l'intégration juridique régionale** ». Ce groupe de travail était composé des représentants des Institutions et pays suivants : OHADA, CIMA, C.I.PRE.S., UEMOA, CEMAC, BCEAO, BEAC et France.

B - LA SITUATION FINANCIÈRE

I - L'EXÉCUTION DU BUDGET

Le budget général de l'exercice 2000 a été initialement adopté en recettes et en dépenses à la somme de Fcfa 410,698 millions dont Fcfa 382,496 millions de crédits affectés au fonctionnement et Fcfa 28,202 millions de budget d'investissement. Il avait été réaménagé pour tenir compte des frais d'organisation du 3^e concours de recrutement des Inspecteurs ; ce qui s'est traduit par un collectif budgétaire d'un montant de Fcfa 37,820 millions adopté à la session extraordinaire de juin 2000.

Globalement, le montant du budget de l'exercice 2000 a donc été arrêté à Fcfa 448,518 millions (dont Fcfa 420,316 millions au titre du fonctionnement), entièrement financé par des

contributions des Etats membres. Ce montant ne tient pas compte des reconductions de crédits sur le budget de l'exercice précédent pour un montant de Fcfa 104,954 millions principalement composés des charges liées aux rapatriements et aux indemnités de fin de contrat des Inspecteurs dont les mandats sont arrivés à leur terme le 31 décembre 2000.

Le budget de fonctionnement a été exécuté à hauteur de 92 %. Par contre, les prévisions d'investissements de l'exercice ont été réalisées à près de 50%. Le budget général a été globalement exécuté à 89%. Les réservations de crédits pour leur part ont été réalisées à 80%.

En ce qui concerne le financement des activités, les arriérés en début d'exercice étaient chiffrés à la somme de Fcfa 433,054 millions dont Fcfa 250,054 millions sur les Etats membres et Fcfa 183 millions au titre de la subvention française.

Au cours de l'exercice 2000, la C.I.PRE.S. a globalement recouvré Fcfa 682,519 millions ainsi répartis:

□ Recouvrement sur Arriérés

- o Etats membres : Fcfa 377,021 millions
- o Subvention française: Fcfa 103,000 millions

□ Recouvrement sur budget 2000: Fcfa 202,498 millions, soit 45,15% du budget global.

Les restes à recouvrer en fin de période sont chiffrés à Fcfa 398,554 millions sur les Etats membres et Fcfa 80 millions pour la subvention Française. Sur le montant précédent, 20 millions seraient déjà engagés par la partie Française en couverture des frais de mise à la disposition de la C.I.PRE.S. d'Experts notamment d'Inspecteurs de l'IGAS.

II - LES COMPTES DE FIN D'EXERCICE

Les bilans en grandes masses des exercices 1999 et 2000 se présentent ainsi qu'il suit :

En millions de francs

LIBELLE	2000	1999
ACTIF		
Valeurs incorporelles immobilisées	0,480	0,281
Valeurs corporelles immobilisées	35,955	32,670
Immobilisations financières	19,066	0,345
Valeurs d'exploitation	0,905	0,871
Valeurs réalisables	479,208	656,615
Valeurs disponibles	262,905	105,598
TOTAL ACTIF	798,519	796,380
PASSIF		
Résultats	670,117	700,595
Dettes à court terme	82,248	83,404
Compte de régularisation passif	46,154	12,381
TOTAL PASSIF	798,519	796,380

Comme il ressort du tableau qui précède, le bilan clos au 31 décembre 2000 a été arrêté à l'actif et au passif à la somme de Fcfa 798,519 millions contre Fcfa 796,380 millions au 31-12-1999.

L'examen des différents éléments appelle les remarques et observations essentielles ci-après :

➤ **A l'actif :**

- ◆ les immobilisations corporelles sont passées de Fcfa 32,670 millions en 1999 à Fcfa 35,955 millions en 2000. Elles représentaient 4,5 % du total des éléments d'actif contre 4,10% en 1999 ;
- ◆ les immobilisations financières, essentiellement composées de prêts d'équipement (à moins d'un an) accordés au personnel à statut diplomatique et de dépôts et cautionnements, sont chiffrées à Fcfa 19,066 millions en fin d'exercice contre Fcfa 0,345 millions en 1999 ;
- ◆ le poste des valeurs réalisables de Fcfa 479,208 millions est essentiellement constitué des créances au titre des contributions des Etats membres aux budgets de la Conférence (pour Fcfa 398,554 millions et du reliquat de la subvention française (pour Fcfa 80 millions). Elles constituent pour leur part 59,98 % des éléments d'actif inscrits au bilan contre 82,45% l'année précédente. La baisse de ce poste s'explique par les efforts réalisés en matière d'appel et de recouvrement des cotisations au cours de l'exercice ;
- ◆ enfin, l'accroissement enregistré au poste de disponibilités est en corrélation avec l'évolution des créances évoquée tantôt. Les valeurs disponibles en fin d'exercice se sont chiffrées à Fcfa 262,905 millions contre Fcfa 105,598 millions en 1999 soit un accroissement de 148,97%. Elles représentent 32,95% de la masse de l'actif contre 13,26% en 1999.

➤ **Au passif :**

- ◆ le poste de résultats est passé de Fcfa 700,595 millions à Fcfa 670,117 millions et représente 83,91% du passif en 2000. Il est constitué des résultats cumulés des exercices 1996 à 2000. La baisse de 4,44% constatée est engendrée par le résultat net négatif de Fcfa 30,477 millions de l'exercice 2000.

L'analyse du compte de résultat permet de constater que cette situation est due aux charges hors exploitations importantes (Fcfa 76,749 millions) auxquelles l'IRPS a eu à faire face, eu égard à la liquidation des droits de fin de contrat et des frais de rapatriement de trois Inspecteurs.

En effet si l'on fait abstraction de cette incidence, le résultat d'exploitation dégagé au titre des opérations liées à l'exercice est de Fcfa 46,272 millions déterminés ainsi qu'il suit :

Produits d'exploitation :	Fcfa 450,881 millions
Charges d'exploitation :	Fcfa - 404,609 millions
Résultats d'exploitation :	Fcfa 46,272 millions

- ◆ les dettes quant à elles représentent 10,31% du passif. Elles n'ont pas connu d'évolution significative en valeur, car elles sont passées de Fcfa 83,404 millions en 1999 à Fcfa 82,248 millions en 2000. Elles sont constituées, des charges à payer (Fcfa 51,045 millions), des fournisseurs (Fcfa 17,387 millions) et des charges sociales dues à divers organismes de sécurité sociale (Fcfa 13,816 millions).
- ◆ Enfin, les valeurs inscrites aux comptes de régularisation passif sont relatifs aux appels de cotisations de la République Fédérale Islamique des Comores au titre de la part variable de l'exercice 1999 (Fcfa 12,381 millions) et des contributions (fixes et variables) de 2000 (Fcfa 33,773 millions).

CONCLUSION

Tel est brièvement présenté, le niveau de réalisation des activités de la Conférence au titre de l'exercice 2000. Comme cela transparaît, excepté le séminaire sur le recouvrement qui a été décalé pour des contraintes de calendrier, le plan d'actions a été exécuté dans sa totalité.

Cette réalisation optimale des objectifs annuels assignés aux différents organes à laquelle s'ajoute les incidences de la cessation d'activité de trois anciens Inspecteurs, a eu pour conséquence une consommation substantielle des crédits votés avec comme corollaire, un niveau d'excédent d'exploitation assez modeste par rapport à l'exercice précédent. En outre, le faible pourcentage de versement des contributions prévues ne doit pas être occulté par l'effort fait par les Etats membres dans le paiement des arriérés ; ce qui a d'ailleurs permis l'accomplissement des activités programmées au cours de l'exercice .

La persistance du problème majeur du règlement tardif des cotisations par les Etats membres pourrait constituer à terme, une source potentielle de blocage du fonctionnement de la C.I.PRE.S. une fois tous les arriérés apurés.

Il est donc impérieux d'en appeler à la volonté des Etats membres pour que les cotisations soient payées dans les délais afin de permettre à l'Institution commune de remplir efficacement ses missions.

Il faut également noter qu'avec le lancement du projet d'harmonisation et ses coûts récurrents, une recherche nécessaire et urgente d'appui extérieur en matière de financement s'avère indispensable. Le Secrétariat Permanent s'y attèle résolument mais sollicite cependant, le soutien de tous les partenaires, en particulier les Etats membres, dans la recherche de ces ressources d'appoint pour la poursuite de ce projet et pour son efficiente réalisation.

DEUXIEME PARTIE

LA SITUATION DES ORGANISMES ET L'EVOLUTION DE LA PREVOYANCE SOCIALE

La situation de la prévoyance sociale, objet des développements qui vont suivre, a été faite sur la base des résultats issus des missions d'évaluation de mise en application du plan comptable C.I.PRE.S. et/ou des recommandations de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale.

Il s'agissait de faire le point sur les recommandations issues des précédentes missions d'inspection et d'explorer les voies nouvelles susceptibles d'améliorer le résultat obtenu à ce jour et d'autre part de vérifier la mise en application effective du plan comptable de référence C.I.PRE.S. par les organismes.

Ces missions ont concerné douze (12) organismes de prévoyance sociale dans dix (10) pays.

Elles ont permis d'une part, de mener des actions de sensibilisation à l'endroit des Autorités de Tutelle et du Conseil d'Administration partout où cela a été possible et d'autre part, de diffuser dans certains cas, les recommandations auprès de l'encadrement des organismes et de préciser leur sens dans d'autre cas.

I - LA MISE EN APPLICATION DU PLAN COMPTABLE C.I.PRE.S.

Le Plan Comptable de Référence de la C.I.PRE.S. a été adopté en même temps que le Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale dont il constitue une annexe.

La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1998 par le Conseil des Ministres de Tutelle tenu le 17 Décembre 1996 à Cotonou (BENIN).

Sa mise en application a été précédée par deux séminaires :

- Le premier, tenu à Lomé (Togo) du 28 au 30 Août 1996 et ayant regroupé, les Directeurs Généraux des organismes de prévoyance sociale accompagnés de leurs collaborateurs responsables de la comptabilité, du budget et de l'informatique. Cette rencontre avait permis de sensibiliser tous les acteurs sur les pré-requis qu'exige la mise en application du plan comptable.
- Le second avait eu lieu à Kara (Togo) du 24 au 27 mars 1997, et avait regroupé le même public. Il avait permis de faire le point des difficultés rencontrées dans la phase préparatoire et d'harmoniser la démarche de mise en œuvre dudit plan comptable.

Au cours de cette seconde rencontre, une méthodologie de mise en application du plan comptable avait été arrêtée par les participants. Elle était articulée autour des dix (10) points essentiels, à savoir :

1. l'élaboration d'un planning de mise en application ;
2. l'élaboration d'un plan comptable interne inspiré du plan comptable C.I.PRE.S. ;
3. l'élaboration d'un tableau de concordance entre les comptes de ce nouveau plan comptable et de celui qui est en application ;
4. la définition du contenu des nouveaux comptes ;
5. l'élaboration des manuels de procédures générales avec ou sans l'informatique ;
6. l'adaptation des programmes informatiques (cas des Caisses informatisées) ;
7. la formation du personnel comptable et des autres acteurs ;
8. le test des programmes au cours de l'exercice 1997 ;
9. la conversion de la balance après inventaire de l'exercice 1997 ;
10. la mise en application effective au 1^{er} janvier 1998.

I - 1 - Les constats

A l'issue des missions d'évaluation, les Inspecteurs ont pu relever que la comptabilité de huit (8) organismes est tenue conformément à la nomenclature comptable de la Conférence. Par contre, quatre (4) organismes continuent toujours de tenir leurs comptabilité suivant leur ancien plan comptable. C'est le cas, de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) du Cameroun, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse de Garantie Sociale (CNGS) du Gabon et de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) du Sénégal.

Au niveau des organismes qui appliquent le Plan Comptable C.I.PRE.S., certains problèmes de fond ont été relevés. Il s'agit essentiellement :

- de l'inadéquation du cadre juridique comptable avec les exigences du plan ;
- du manque d'harmonie dans la création et de la codification ainsi que du cadre comptable ;
- l'absence ou le manque de maîtrise des comptabilités auxiliaires, employeurs cotisants et prestataires notamment ; ce qui ne favorise pas la tenue d'une comptabilité d'engagement prônée par le plan comptable C.I.PRE.S. ;
- des documents de fin d'exercice qui ne sont pas tous produits dans la forme préconisée ;

Par ailleurs sur un plan général, les dysfonctionnements constatés lors des précédentes missions dans l'organisation et les procédures de traitement des opérations ainsi que l'inadaptation des moyens matériels et humains persistent encore ici et là. De même, la production de l'information comptable accuse toujours du retard dans bon nombre d'organismes.

I-2 - Les propositions de solutions

L'IRPS a déjà soumis au Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale une série de décisions visant à assurer une meilleure prise en charge de la fonction financière et comptable, particulièrement dans le but de rendre l'information comptable régulière et disponible. En outre, elle a réuni en décembre 2000 à Cotonou (Bénin), les opérationnels chargés de la gestion comptable et de l'informatique pour échanger sur les difficultés de tous genres que ces derniers rencontrent dans la mise en application du nouveau plan comptable. A l'issue de cette rencontre, les participants ont souhaité qu'un groupe de cinq (5) comptables puisse être constitué en vue de

réfléchir et proposer les solutions idoines aux difficultés rencontrées dans la mise en application du Plan Comptable. Une étude technique portant sur toutes les préoccupations pertinentes qui ont été soulevées lors de cette rencontre est en cours au niveau de l'IRPS. Elle sera incessamment soumise à l'examen des organismes et une rencontre des techniciens aura à arrêter des propositions éventuelles d'harmonisation des méthodes devant être soumises au Conseil des Ministres de Tutelle.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2002, la C.I.PRE.S. compte privilégier l'assainissement de la fonction comptable dans ses interventions au niveau des organismes. A cet effet, des missions de sensibilisation et d'assistance sont envisagées dans tous les organismes où celle-ci présenterait des dysfonctionnements importants. Un accent particulier sera mis sur la tenue des différentes comptabilités auxiliaires devant garantir la qualité des comptes.

II- MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES RAPPORTS D'INSPECTION

II - 1- Les Constats

Les missions d'évaluation ont permis à la C.I.PRE.S. de dégager deux constats essentiels :

- Le rôle des différents acteurs ;
- L'état d'exécution des recommandations proprement dites.

II- 1-1- Le rôle des différents acteurs

a) Le rôle de la Tutelle et du Conseil d'Administration

Par rapport à la procédure d'examen et d'adoption des recommandations, seuls les Conseils d'Administration de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (OBSS) du Bénin et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Niger ont délibéré sur lesdites recommandations avant que leur Tutelle ne saisisse la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale des suites réservées aux mesures de redressement préconisées.

Toutefois, dans plusieurs cas (Burkina Faso, Cameroun et Gabon), les Autorités de Tutelle se sont engagées à faire mettre en application toutes les mesures d'assainissement préconisées par la C.I.PRE.S..

Les Administrateurs rencontrés ont unanimement reconnu l'importance de l'œuvre de redressement entreprise par la C.I.PRE.S.. Cependant, certains ont déploré le fait qu'ils ne soient généralement ni associés aux activités de la C.I.PRE.S. ni suffisamment informés des décisions importantes prises. Cette situation ne leur permet pas, selon eux, de veiller efficacement à la prise en compte des mesures d'assainissement recommandées par la Conférence.

A la lumière des échanges avec les autorités de Tutelle et les Administrateurs, il ressort que dans bien des cas, les rapports sont incompris et/ou les acteurs ne disposent pas quelque fois des compétences nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations. La procédure contradictoire de validation des recommandations de la C.I.PRE.S. n'est souvent pas bien connue.

b) Les organismes gestionnaires

Dans la majorité des organismes, les rapports de la C.I.PRE.S. ne sont pas diffusés auprès de tous les agents de Direction participant à la prise de décision. Dans les Caisses où des efforts de diffusion ont été faits, chaque responsable central ne reçoit le plus souvent que la partie qui la concerne ; ce qui ne favorise pas une compréhension assez claire des recommandations et leur bonne mise en œuvre .

Les missions d'évaluation ont également noté une mobilité des partenaires de la C.I.PRE.S. (notamment les Directeurs Généraux) et l'absence de structures internes (Service d'Audit Interne par exemple) chargés de veiller à la mise en œuvre efficiente des mesures proposées et pouvant servir d'interface à la C.I.PRE.S..

Par ailleurs, nous assistons présentement à une superposition des propositions des réformes dans plusieurs pays. C'est par exemple le cas du Cameroun, du Gabon, du Mali ...), où la Banque mondiale et/ou le B.I.T sont en train ou sur le point d'entreprendre des réformes de leur système de sécurité sociale et/ou la restructuration des organismes en charge de la gestion de ce domaine. Dans l'ensemble des cas la C.I.PRE.S. n'est pas associée à ces réformes et ne dispose pas d'informations précises sur celles-ci.

II-1-2- L'état d'exécution de mise en œuvre des recommandations de la C.I.PRE.S.

Au plan général, la C.I.PRE.S. a relevé que la mise en œuvre des recommandations n'a pas fait l'objet dans tous les organismes d'un plan d'actions et d'un chronogramme de mise en œuvre précis.

Dans leurs détails, la plupart des constats faits dans le domaine de la gestion technique des régimes (recouvrement et prestations) demeurent toujours d'actualité.

En matière de gestion financière et comptable, les recommandations visant à assainir la fonction, malgré quelques actions enregistrées ça et là pour résorber certains dysfonctionnements (régularisation de la production des comptes annuels, assainissement des comptes externes de disponibilités...), les restructurations et les réformes urgentes et indispensables qu'elle nécessite n'ont pas connu d'évolutions positives significatives. D'ailleurs dans certains cas, la situation s'est dégradée. A ce sujet, il y a lieu de relever que sur les quinze (15) organismes relevant de la C.I.PRE.S., environ accusent des retards dans la production de leurs états financiers allant de deux (2) à quatre (4) exercices.

Pour les autres domaines (gestion administrative, informatique etc.), la situation n'est pas non plus performantes. En effet, en l'absence d'une gestion budgétaire transparente et formalisée, la maîtrise des charges administratives ne peut être effective. De même, le coût de l'informatisation, continue de peser sur le fonctionnement des organismes sans leur procurer en contre partie l'efficacité et les sécurités escomptées dans la réalisation des activités automatisées.

Toutefois, en ce qui concerne la politique de la prévoyance sociale et les aspects juridiques et institutionnels des organismes, un vaste mouvement de réforme des textes est entrepris dans la

plupart des Etats membres de la Conférence, même si quelquefois, certains projets élaborés divergent des recommandations de la C.I.PRE.S.. Ainsi, après l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal et la Caisse de Sécurité Sociale du Sénégal, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de la Côte d'Ivoire est passée d'un établissement public à un organisme de droit privé. De même au Togo, une nouvelle loi va doter la Caisse Nationale de Sécurité Sociale d'une personnalité juridique de droit privé.

II- 2- Les Propositions de nouvelles stratégies

Pour les trois prochaines années, l'IRPS avait bâti son programme prévisionnel d'actions autour des trois axes suivants :

- la poursuite et la consolidation des actions de redressement engagées grâce à des contrôles réguliers basés sur des ratios prudentiels et des critères de convergence et la mise en œuvre de modules de formation aptes à répondre aux besoins diagnostiqués,
- l'harmonisation des législations à travers l'élaboration d'un code unique de la prévoyance sociale,
- l'amélioration des couvertures sociales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des interventions prévues au premier point, les actions énumérées ci-après peuvent faciliter la mise en œuvre des recommandations, car elles ont le mérite d'agir sur les causes principales des blocages constatés. Ainsi, celles devant constituer des étapes indispensables dans l'application des recommandations ont été classées à court et à moyen terme.

II-2-1 - A court terme

a) Assister les organismes de sécurité sociale dans la mise en place des structures d'audit interne.

Ces structures doivent constituer en effet des dispositifs stratégiques sur lesquels l'IRPS doit compter pour une application effective des recommandations. Il s'agit plus concrètement de prendre des mesures d'accompagnement afin que la décision n° 67/CM/C.I.PRE.S. du 08/02/2001 portant création des structures d'audit dans les Caisses, ne soit pas vidée de son contenu.

L'assistance attendue de l'IRPS peut prendre les formes suivantes :

- aider à la mise en place des structures d'Audit Interne ;
- Participer à la formation des auditeurs.

Il convient de rappeler que l'IRPS a déjà organisé à Lomé du 16/07 au 03/08/2001 un séminaire de trois semaines sur l'Audit Interne à l'intention des auditeurs des organismes.

b) Elaborer de concert avec les organismes un planning de mise en œuvre des mesures d'assainissement à court et moyen terme.

Cela suppose :

- Une mise à jour dans chaque Organisme de prévoyance sociale de l'état de réalisation et de mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'audits ;
- Pour ce qui reste à faire, la conception d'un plan d'application. Ce plan doit impérativement identifier les acteurs, les moyens et la durée probable de mise en œuvre. Lorsque l'action programmée nécessite l'assistance de l'IRPS ou d'autres expertises, les modalités pratiques de cette intervention doivent être précisées (par exemple l'élaboration des manuels de procédure)
- Dans la phase d'exécution des recommandations, les services d'audit interne ont l'obligation de rendre compte périodiquement à l'IRPS.

C'est le lieu de demander que les études relatives aux différentes réformes menées par les organismes soient portées à la connaissance de la C.I.PRE.S. pour éviter le gaspillage des ressources et favoriser une meilleure coordination des actions.

c) Sensibiliser et informer plus régulièrement les administrateurs sur les activités de la C.I.PRE.S..

Il est incontestable que les Administrateurs sont les premiers responsables de la gestion des organismes de sécurité sociale. Pour leur permettre d'assumer pleinement leur fonction, à défaut d'être directement associés à la gestion de la Conférence, ils devraient être tenus informés des orientations et des décisions de la C.I.PRE.S.. Des actions de sensibilisation régulières sur les objectifs poursuivis par la Conférence devraient être réalisées à leur intention chaque fois qu'une décision importante est prise par l'organe de décision de la Conférence.

II-2-2 A moyen terme

a) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des organismes de sécurité sociale.

Cette stratégie vise à renforcer les actions de formation en cours et à privilégier l'assistance technique.

L'objectif principal étant d'accroître l'aptitude des organismes à exécuter en interne les recommandations de l'IRPS et à pérenniser les acquis. Les actions de formation actuellement initiées par l'IRPS devraient se renforcer par l'organisation au moins une fois par an d'un séminaire atelier sur le recouvrement et le service des prestations.

Enfin, l'assistance technique prévue dans le Traité instituant la C.I.PRE.S., sera mise en œuvre en vue de renforcer les capacités institutionnelles des organismes. Les modalités pratiques (domaines d'intervention, coût, durée) de cette assistance doivent être précisées d'accord parties.

b) Instituer un système d'incitation à la bonne gestion permettant de mettre en valeur les Caisses performantes.

L'IRPS doit, par un système d'émulation, inciter les organismes à la bonne gestion. Dans le cadre de la réalisation de cet objectif, il est proposé :

- la publication régulière dans les rapports annuels des performances réalisées (tableaux comparatifs) par les organismes de Sécurité Sociale par rapport aux ratios prudentiels ;

- l'identification des domaines performants dans les organismes qui ont montré une certaine célérité dans l'application des recommandations pour servir de modèles d'inspiration aux autres Caisses (échanges d'expériences).

III - LES DONNEES STATISTIQUES

Pour parvenir à une maîtrise de la gestion de nos organismes de prévoyance sociale, il est indispensable que les problèmes de la collecte des données statistiques et financières soient résolus.

A ce sujet, il y a lieu de constater que les organismes de prévoyance sociale maîtrisent très peu leurs activités en raison des difficultés de collecte, d'analyse et de suivi des données statistiques relatives à leurs différentes fonctions.

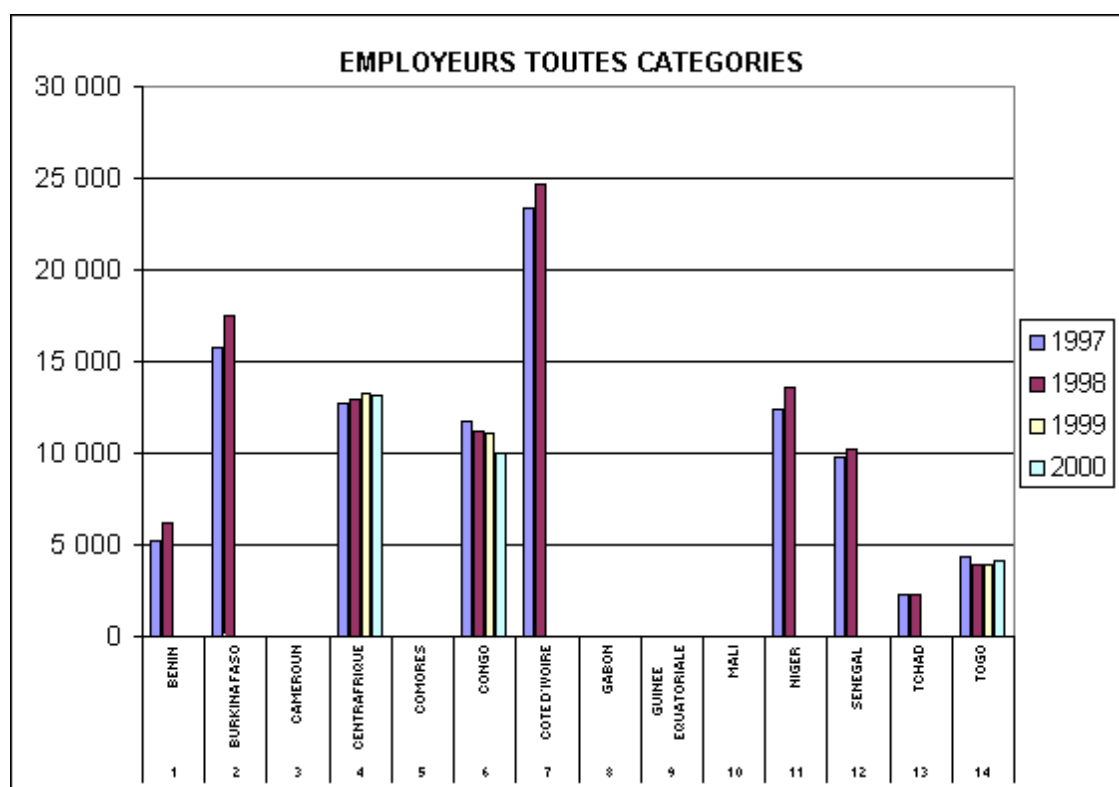
Ainsi, dans la plupart des organismes, cet outil essentiel de décision que constituent les données statistiques est relégué au second plan. Les questions statistiques ne sont évoquées qu'en cas d'études actuarielles. A cet effet, les données sont généralement rassemblées de manière ponctuelle, ce qui leur ôte toute fiabilité et les résultats issus de leur exploitation étant difficilement utilisables.

C'est fort de l'intérêt indéniable des statistiques, que la C.I.PRE.S. a conçu une trame dont les éléments devaient servir de base à la deuxième partie du rapport annuel du Secrétaire Permanent. Cependant, très peu d'organismes, ont à ce jour transmis les informations utiles pour l'élaboration desdits tableaux.

Les tableaux et histogrammes suivants reflètent en conséquence, la situation de ces organismes au titre de l'année 2000. Leur exploitation restera limitée tant qu'un effort ne sera pas fait par les autres.

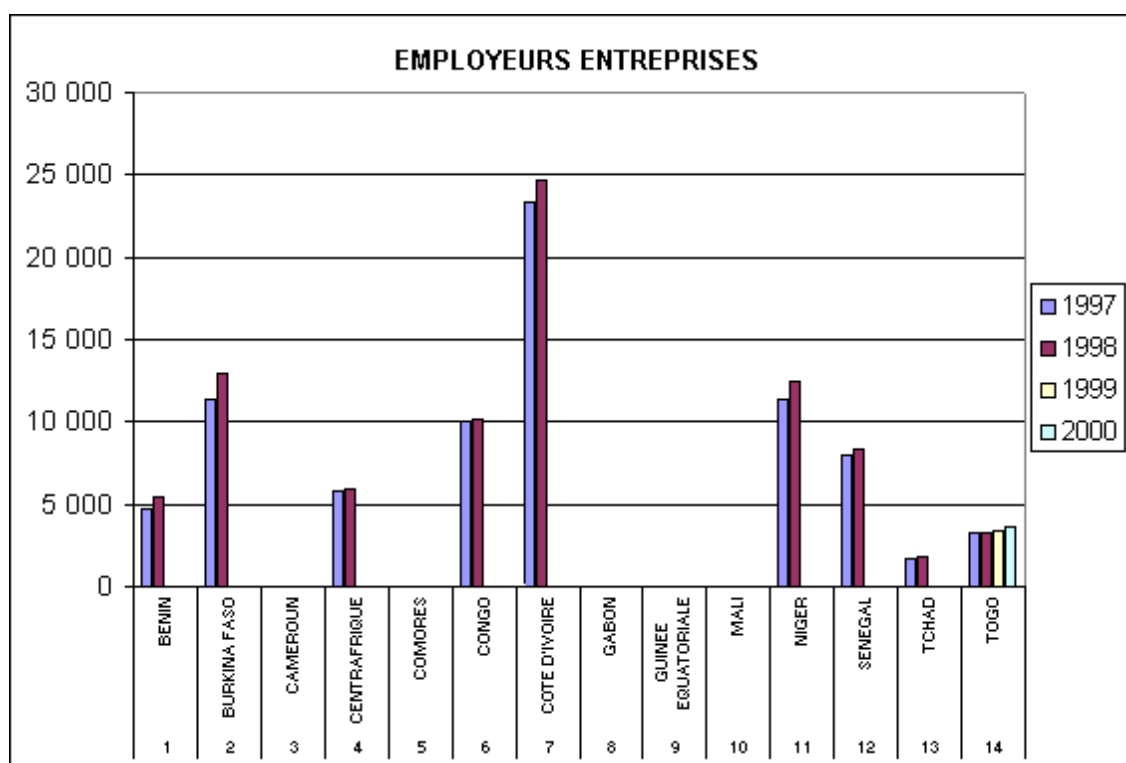
EMPLOYEURS TOUTES CATEGORIES

PAYS		1997	1998	1999	2000
1	BENIN	5 246	6 216		
2	BURKINA FASO	15 717	17 516		
3	CAMEROUN				
4	CENTRAFRIQUE	12 664	12 938	13 249	13 144
5	COMORES				
6	CONGO	11 708	11 148	11 066	10 003
7	COTE D'IVOIRE	23 383	24 700		
8	GABON				
9	GUINEE EQUATORIALE				
10	MALI				
11	NIGER	12 364	13 634		
12	SENEGAL	9 808	10 265		
13	TCHAD	2 230	2 316		
14	TOGO	4 359	3 930	3 931	4 101
	TOTAL				



EMPLOYEURS ENTREPRISES

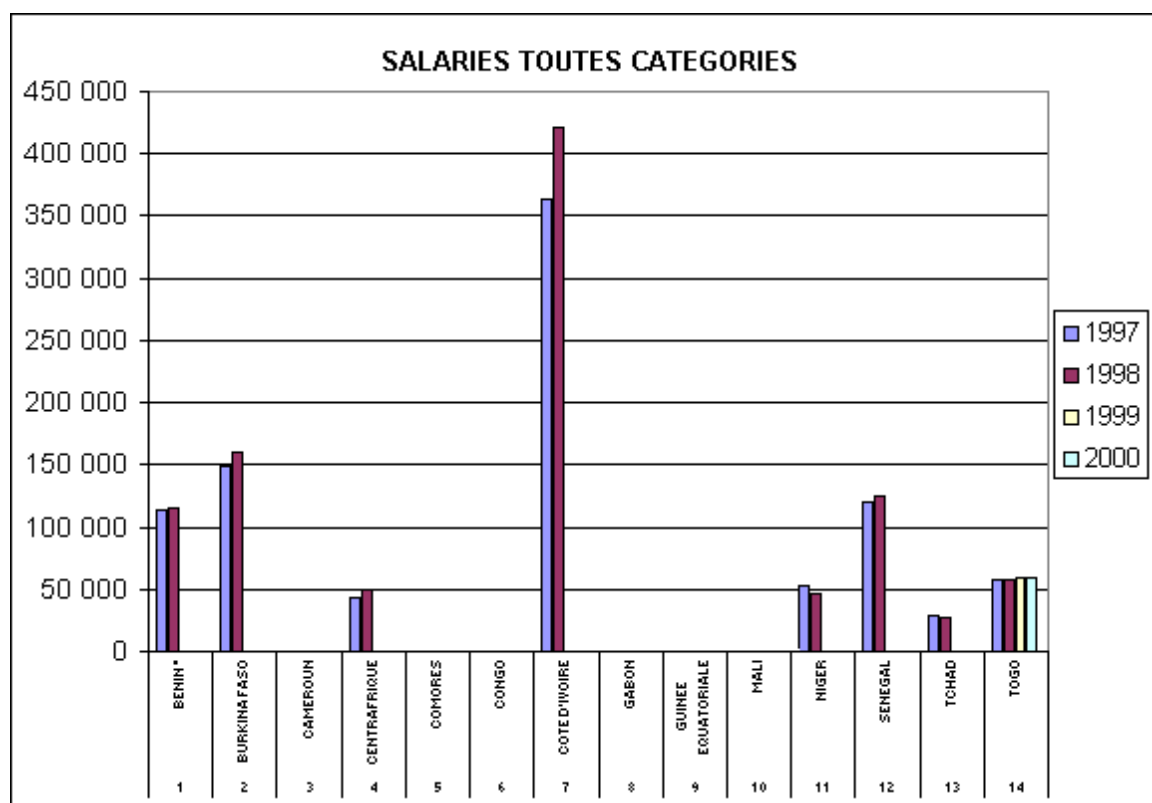
PAYS		1997	1998	1999	2000
1	BENIN	4 667	5 494		
2	BURKINA FASO	11 404	12 907		
3	CAMEROUN				
4	CENTRAFRIQUE	5 830	5 979		
5	COMORES				
6	CONGO	9996	10 219		
7	COTE D'IVOIRE	23 383	24 700		
8	GABON				
9	GUINEE EQUATORIALE				
10	MALI				
11	NIGER	11 319	12 489		
12	SENEGAL	8 032	8 400		
13	TCHAD	1 709	1 826		
14	TOGO	3 299	3 235	3 366	3 603
	TOTAL				



SALARIES TOUTES CATEGORIES

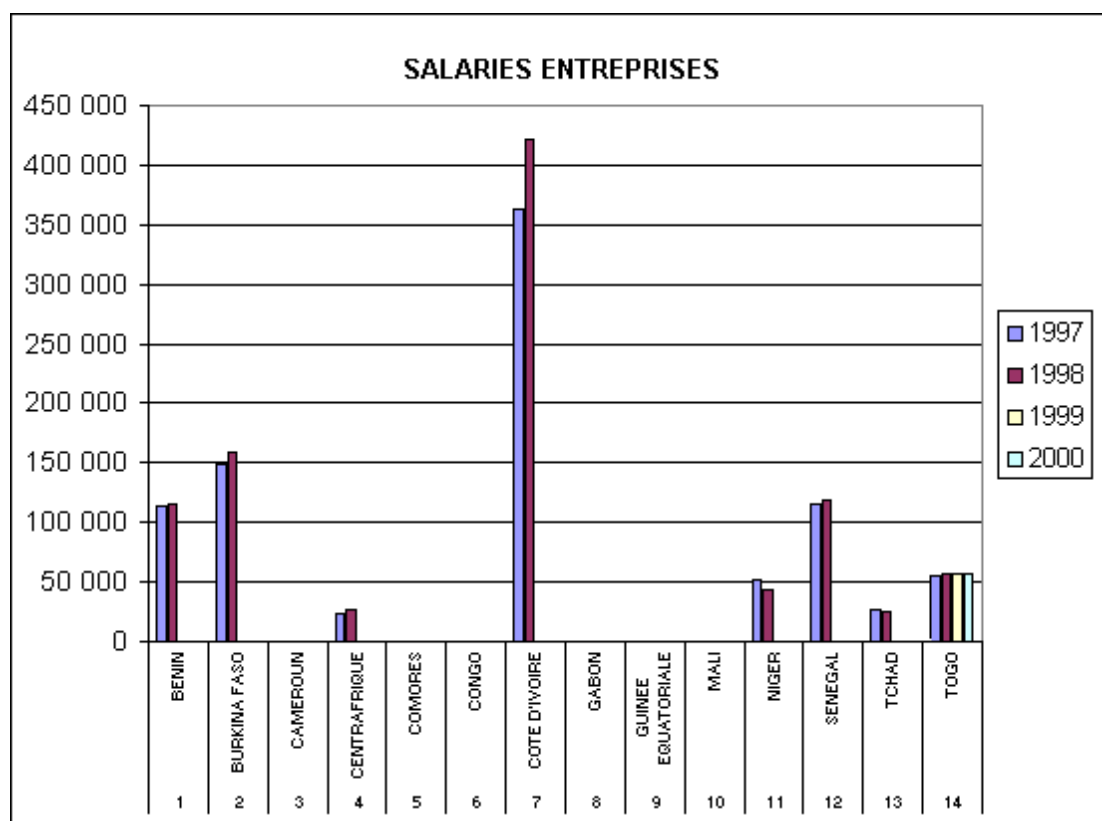
PAYS		1997	1998	1999	2000
1	BENIN *	113 752	116 010		
2	BURKINA FASO	149 510	159 717		
3	CAMEROUN				
4	CENTRAFRIQUE	43 848	49 790		
5	COMORES				
6	CONGO				
7	COTE D'IVOIRE	363 666	421 435		
8	GABON				
9	GUINEE EQUATORIALE				
10	MALI				
11	NIGER	53 314	46 268		
12	SENEGAL	120 603	124 128		
13	TCHAD	28 357	26 525		
14	TOGO	56 975	57 391	58 942	59 083
	TOTAL				

* données ASS



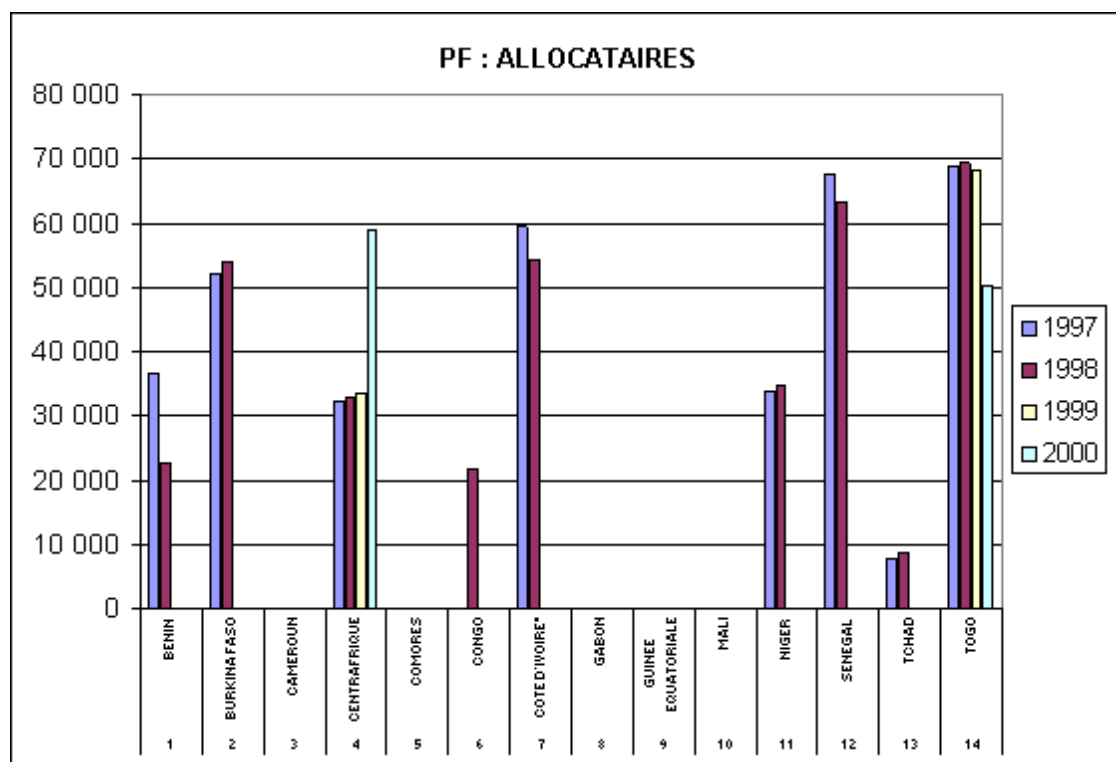
SALARIES ENTREPRISES

PAYS		1997	1998	1999	2000
1	BENIN	113 752	116 010		
2	BURKINA FASO	149 510	159 717		
3	CAMEROUN				
4	CENTRAFRIQUE	23 147	26 887		
5	COMORES				
6	CONGO				
7	COTE D'IVOIRE	363 666	421 435		
8	GABON				
9	GUINEE EQUATORIALE				
10	MALI				
11	NIGER	51 091	44 228		
12	SENEGAL	115 309	118 651		
13	TCHAD	26 309	25 528		
14	TOGO	55 339	56 158	57 236	57 426
	TOTAL				



PF : ALLOCATAIRES

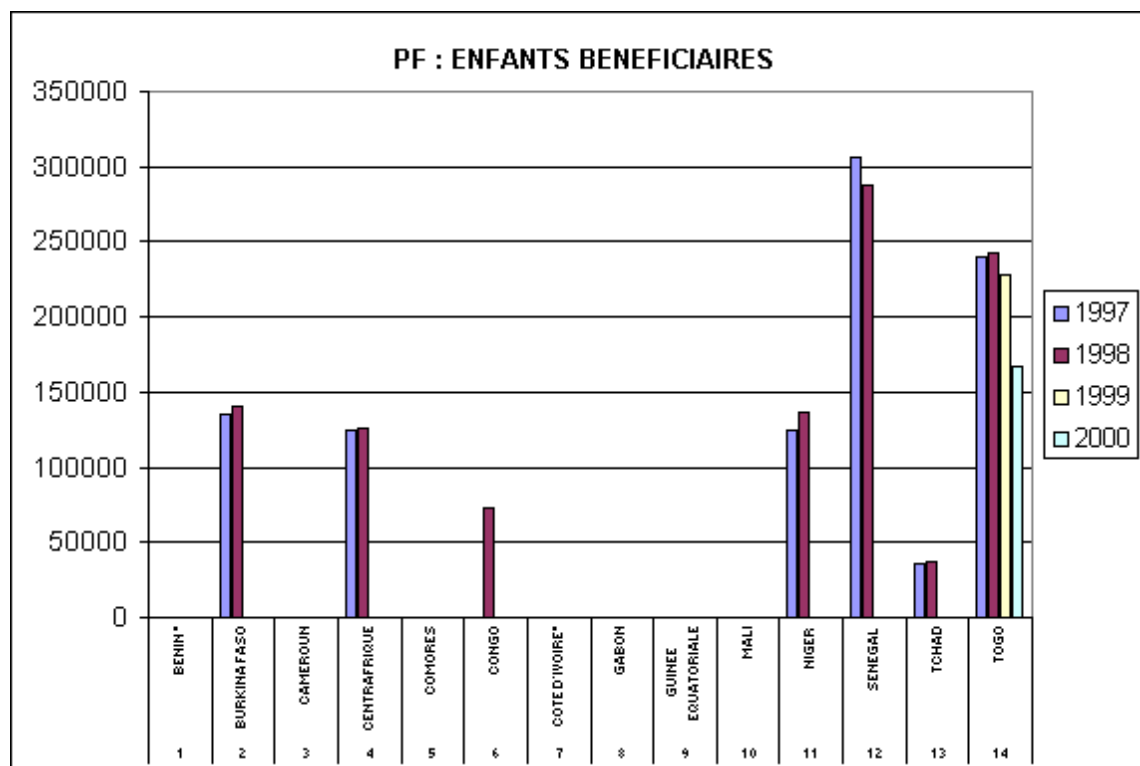
PAYS		1997	1998	1999	2000
1	BENIN	36 691	22 692		
2	BURKINA FASO	52 076	53 832		
3	CAMEROUN				
4	CENTRAFRIQUE	32 371	32 790	33 622	59 065
5	COMORES				
6	CONGO		21 652		
7	COTE D'IVOIRE*	59 400	54 300		
8	GABON				
9	GUINEE EQUATORIALE				
10	MALI				
11	NIGER	33 731	34 624		
12	SENEGAL	67 481	63 217		
13	TCHAD	7 810	8 724		
14	TOGO	68 843	69 594	68 095	50 284
	TOTAL				



PF: ENFANTS BENEFICIAIRES

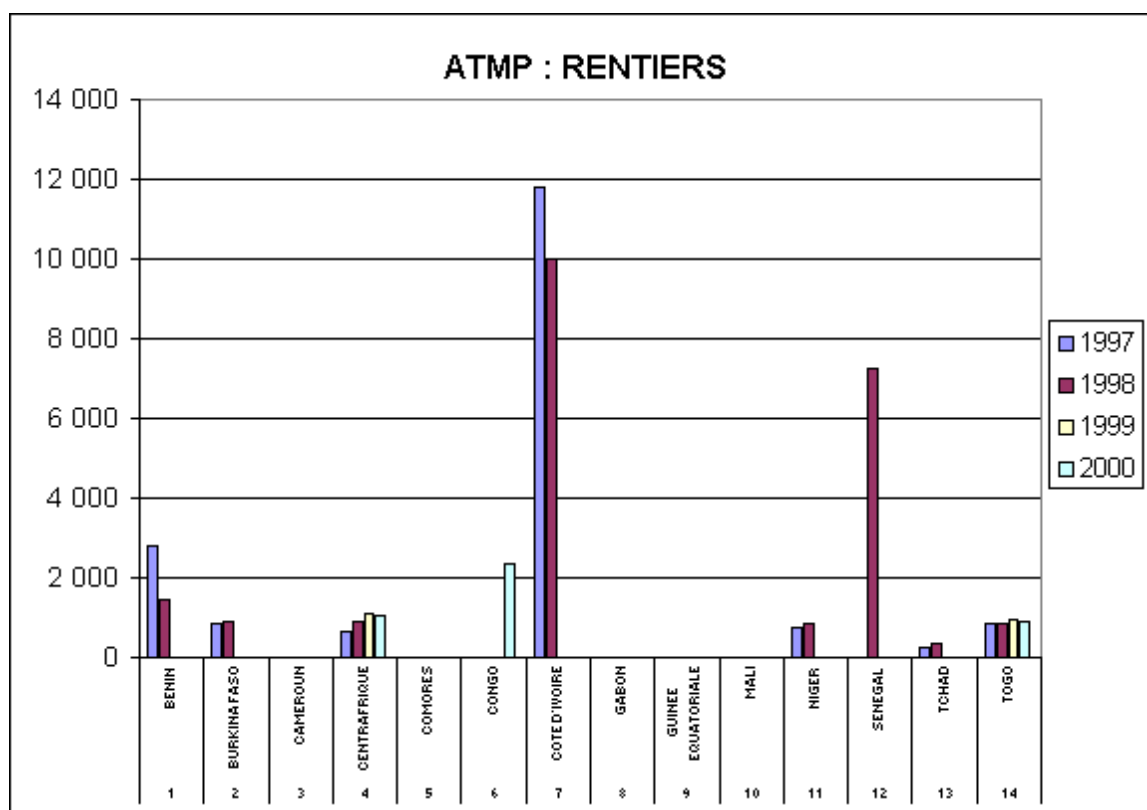
PAYS		1997	1998	1999	2000
1	BENIN *				
2	BURKINA FASO	134 852	140 113		
3	CAMEROUN				
4	CENTRAFRIQUE	125 059	126 146		
5	COMORES				
6	CONGO		72 855		
7	COTE D'IVOIRE*				
8	GABON				
9	GUINEE EQUATORIALE				
10	MALI				
11	NIGER	124 184	136 184		
12	SENEGAL	306 520	287 152		
13	TCHAD	35 150	36 784		
14	TOGO	239 609	242 106	228 501	167 095
	TOTAL				

* Non disponible



ATMP : RENTIERS

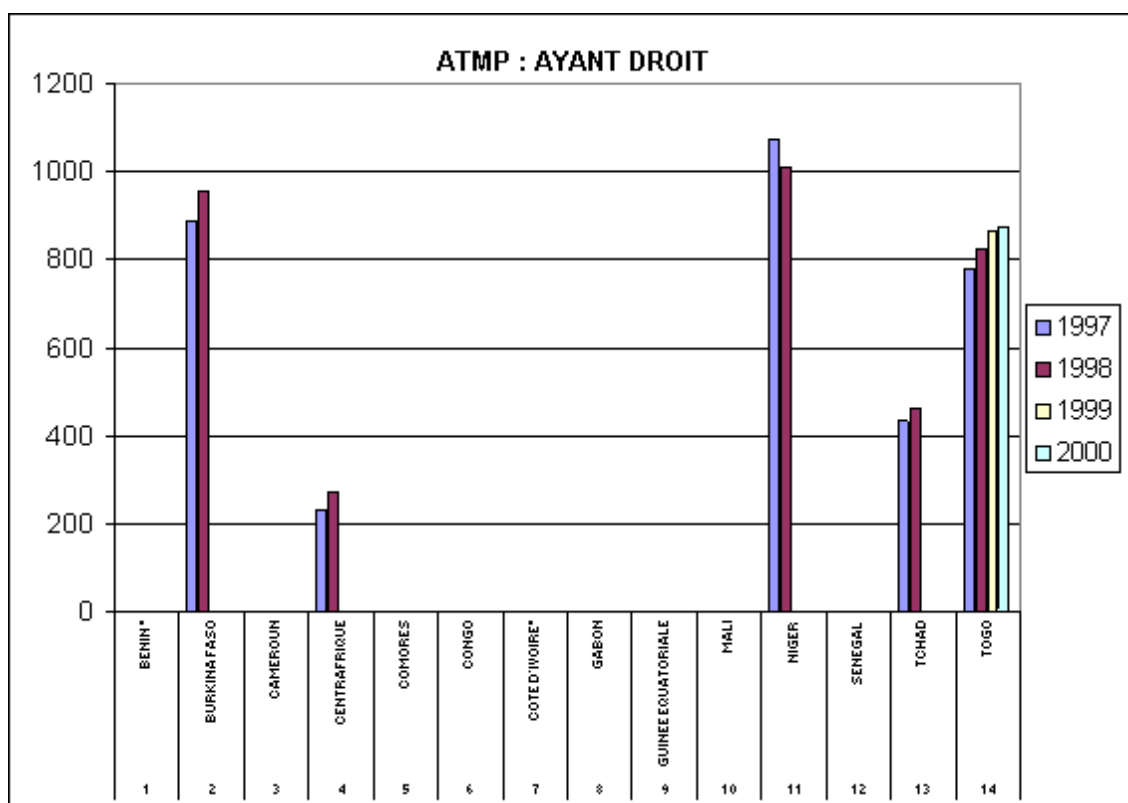
PAYS		1997	1998	1999	2000
1	BENIN	2 777	1 433		
2	BURKINA FASO	863	887		
3	CAMEROUN				
4	CENTRAFRIQUE	658	892	1 088	1 033
5	COMORES				
6	CONGO				2 373
7	COTE D'IVOIRE	11 800	10 000		
8	GABON				
9	GUINEE EQUATORIALE				
10	MALI				
11	NIGER	773	829		
12	SENEGAL		7 229		
13	TCHAD	245	328		
14	TOGO	839	862	948	886
	TOTAL				



ATMP : AYANT DROIT

PAYS		1997	1998	1999	2000
1	BENIN *				
2	BURKINA FASO	889	954		
3	CAMEROUN				
4	CENTRAFRIQUE	230	272		
5	COMORES				
6	CONGO				
7	COTE D'IVOIRE*				
8	GABON				
9	GUINEE EQUATORIALE				
10	MALI				
11	NIGER	1 073	1 009		
12	SENEGAL				
13	TCHAD	436	462		
14	TOGO	777	824	865	876
	TOTAL				

* Non disponible



RETRAITE : PENSIONNES

PAYS		1997	1998	1999	2000
1	BENIN	6 349	9 353		
2	BURKINA FASO	8 017	8 827		
3	CAMEROUN				
4	CENTRAFRIQUE	7 398	7 640	8 788	10 072
5	COMORES				
6	CONGO		41 000	30 114	
7	COTE D'IVOIRE	53 000	57 000		
8	GABON				
9	GUINEE EQUATORIALE				
10	MALI				
11	NIGER	3 737	3 963		
12	SENEGAL	53 959	54 232		
13	TCHAD	1 286	1 502		
14	TOGO	15 005	15 128	11 481	12 325
	TOTAL				

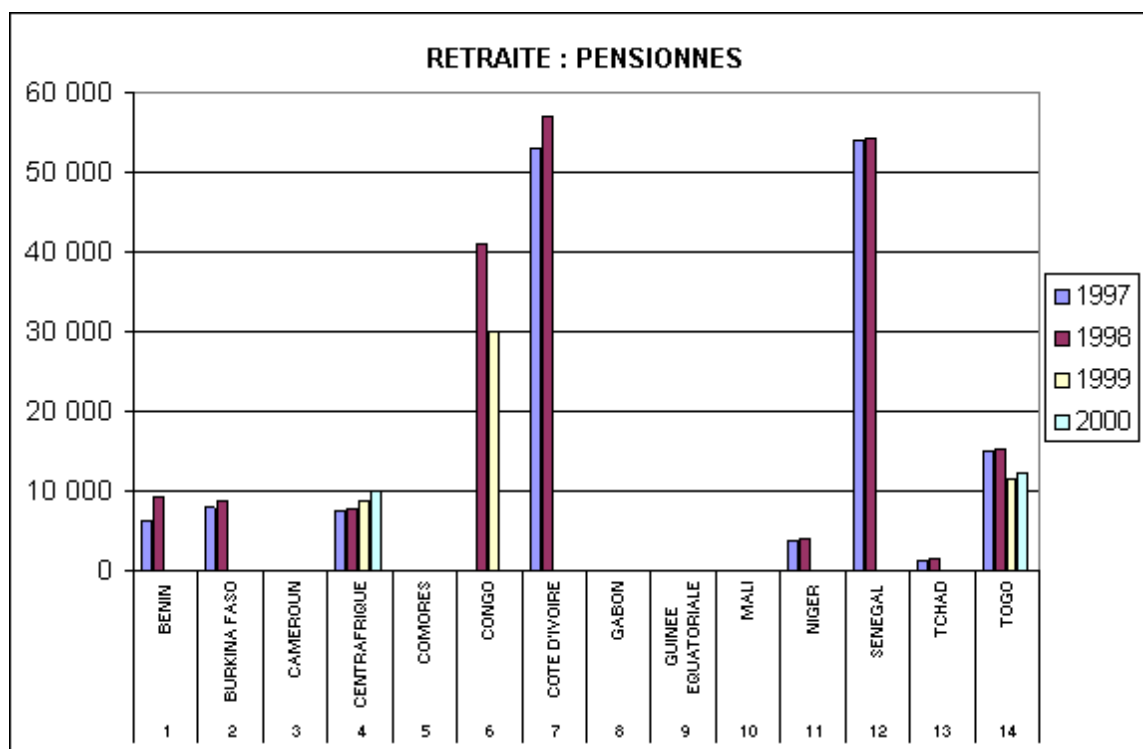


TABLEAU DES RESSOURCES

En millions de Francs CFA

PAYS	NATURE DES RESSOURCES	ANNEE			
		1997	1998	1999	2000
BENIN	Cotisations PF	4 082,529	4 673,067	5 038,564	5 508,948
	Cotisations ATMP	1 069,234	1 223,868	1 173,417	1 303,981
	Cotisations Retraite	4 568,544	5 229,385	5 605,172	6 151,846
	SOUS TOTAL COTISATIONS	9 720,307	11 126,320	11 817,15	12 964,78
	AUTRES PRODUITS	2 552,508	1 822,025		10100,038
	TOTAL PRODUITS	12 272,815	12 948,345	11 817,15	23 064,81
	<i>ARRIERES CUMULES</i>	7 310,489	6 865,680	7 118,61	8 044,895
BURKINA FASO	Cotisations PF	5 974,133	6 218,076		
	Cotisations ATMP	1 305,284	1 416,572		
	Cotisations Retraite	4 674,123	4 894,776		
	SOUS TOTAL COTISATIONS	11 953,540	12 529,424		
	AUTRES PRODUITS	133,382	149,197		
	TOTAL PRODUITS	12 086,922	12 678,621		
	<i>ARRIERES CUMULES</i>	701,977	771,142		
CAMEROUN	Cotisations PF	13 981,415	14 642,859		
	Cotisations ATMP	3 687,289	3 822,402		
	Cotisations Retraite	14 511,267	15 269,772		
	SOUS TOTAL COTISATIONS	32 239,972	33 735,034		
	AUTRES PRODUITS	6 933,381	3 446,031		
	TOTAL PRODUITS	39 173,353	37 181,035		
	<i>ARRIERES CUMULES</i>				
CENTRAFRIQUE	Cotisations PF	1 947,414	2 050,612	1 943,854	2 153,306
	Cotisations ATMP	486,853	511,770	485,943	538,326
	Cotisations Retraite	811,422	855,944	809,906	897,211
	SOUS TOTAL COTISATIONS	3 245,689	3 418,326	3 239,70	3 588,843
	AUTRES PRODUITS	46,953	53,908	45,733	37,743
	TOTAL PRODUITS	3 292,642	3 472,234	3 285,44	3626,596
	<i>ARRIERES CUMULES</i>	17 194,307	17 856,227		23 171,595
COMORES	Cotisations PF				
	Cotisations ATMP				
	Cotisations Retraite				
	SOUS TOTAL COTISATIONS				
	AUTRES PRODUITS				
	TOTAL PRODUITS				
	<i>ARRIERES CUMULES</i>				
CONGO	Cotisations PF		5 342,176		
	Cotisations ATMP		1 198,393		
	Cotisations Retraite		3 195,719		
	SOUS TOTAL COTISATIONS		9 736,288		
	AUTRES PRODUITS		160,750		
	TOTAL PRODUITS	-	9 897,016		
	<i>ARRIERES CUMULES</i>				

PAYS	NATURE DES RESSOURCES	ANNEE			
		1 997,000	1 998,000	1999	2000
COTE D'IVOIRE	Cotisations PF	13 678,730	10 301,152		10629,770
	Cotisations ATMP	8 680,105	6 492,664		17108,551
	Cotisations Retraite	26 040,174	21 443,260		40360,300
	SOUS TOTAL COTISATIONS	48 399,009	38 237,076		68098,621
	AUTRES PRODUITS	3 645,006	15 432,015	3 439,09	5 459,70
	TOTAL PRODUITS	52 044,015	53 669,091		
	<i>ARRIERES CUMULES</i>	2 296,655	117,240		
GABON	Cotisations PF	16 178,409	16 470,348		
	Cotisations ATMP	6 064,680	6 173,712		
	Cotisations Retraite	15 159,352	15 431,462		
	SOUS TOTAL COTISATIONS	37 402,441	38 075,522		
	AUTRES PRODUITS (Hors A.S)	16 056,078	9 698,595		
	TOTAL PRODUITS	53 458,519	47 774,117		
	<i>ARRIERES CUMULES</i>				
GUINEE EQUATORIALE	Cotisations PF				
	Cotisations ATMP				
	Cotisations Retraite				
	SOUS TOTAL COTISATIONS				
	AUTRES PRODUITS				
	TOTAL PRODUITS				
	<i>ARRIERES CUMULES</i>				
MALI	Cotisations PF				
	Cotisations ATMP				
	Cotisations Retraite				
	SOUS TOTAL COTISATIONS				
	AUTRES PRODUITS				
	TOTAL PRODUITS				
	<i>ARRIERES CUMULES</i>				
NIGER	Cotisations PF	3 784,956	5 128,761	5 269,13	4 940,56
	Cotisations ATMP	688,173	932,501	958,15	901,59
	Cotisations Retraite	1 376,347	1 830,165	1 892,77	1 767,41
	SOUS TOTAL COTIATIONS	5 849,476	7 891,427	8 120,05	7 609,56
	AUTRES PRODUITS	1 682,458	-	2309,83	1338,777
	TOTAL PRODUITS	7 531,934	7 891,427	10 429,88	8 948,34
	<i>ARRIERES CUMULES</i>	948,346	1 247,222	11 911,61	12 552,231
SENEGAL	Cotisations PF	6 606,000	6 584,000		
	Cotisations ATMP	2 194,000	1 363,000		
	Cotisations Retraite	23 444,580	24 501,134		
	SOUS TOTAL COTISATIONS	32 244,580	32 448,134		
	AUTRES PRODUITS	651,846	1 225,454		
	TOTAL PRODUITS	32 896,426	33 673,588		
	<i>ARRIERES CUMULES</i>	21 504,945	24 235,966		

PAYS	NATURE DES RESSOURCES	ANNEE			
		1 997	1 998	1999	2000
SENEGAL (IPRES)	Cotisations PF				
	Cotisations ATMP				
	Cotisations Retraite			28541,118	27687,300
	SOUS TOTAL COTISATIONS				
	AUTRES PRODUITS			1145,594	4313,804
	TOTAL PRODUITS			29686,712	32001,104
	<i>ARRIERES CUMULES</i>				
TCHAD	Cotisations PF	974,123	1 300,047		
	Cotisations ATMP	406,837	545,613		
	Cotisations Retraite	985,819	1 322,112		
	SOUS TOTAL COTISATIONS	2 366,780	3 167,773		
	AUTRES PRODUITS	543,269	457,625		
	TOTAL PRODUITS				
	<i>ARRIERES CUMULES</i>		1 466,585		
TOGO	Cotisations PF	6 321,900	7 749,600	7 822,70	6 141,09
	Cotisations ATMP	1 338,500	1 576,400	1 591,06	1 305,19
	Cotisations Retraite	3 155,000	3 909,700	3 845,06	3 106,25
	SOUS TOTAL COTISATIONS	10 815,400	13 235,700	13 258,81	10 552,53
	AUTRES PRODUITS	5 132,800	5 649,200	10 217,82	4 899,29
	TOTAL PRODUITS	15 948,200	18 884,900	23 476,63	15 451,81
	<i>ARRIERES CUMULES</i>	10 819,300	14 383,100	19 241,30	22747,20

Tableau des prestations en espèces prévues ou payées (en millions de Fcfa)

NATURE PAYS et ORGANISMES	1997	1998	1999	2000
BENIN				
Prestat. Familial. (P.F.)	783,209	936,893	1065,615	882,322
ATMP	118,619	160,649	185,178	169,619
Retraite	3 001,43	3 274,82	3954,807	4169,184
BURKINA				
Prestat. Familial. (P.F.)	1 365,43	1 341,24		
ATMP	632,011	552,844		
Retraite	3 543,70	3 540,62		
CAMEROUN				
Prestat. Familial. (P.F.)	4 924,79	5 517,15		
ATMP	1 672,43	1 689,72		
Retraite	14 951,41	16 318,99		
CENTRAFRIQUE				
Prestat. Familial. (P.F.)	417,756	377,693	265,568	282,129
ATMP	166,806	167,973	130,579	
Retraite	1 271,20	1 380,29	1 850,420	1 817,910
COMORES				
Prestat. Familial. (P.F.)				
ATMP				
Retraite				
CONGO				
Prestat. Familial. (P.F.)	-	3		
ATMP	-	58,5		
Retraite	-	7 791,50		
COTE D'IVOIRE				
Prestat. Familial. (P.F.)	3 591,29	3 493,28		2821,289
ATMP	2 824,78	3 459,59		2835,776
Retraite	18 235,02	20 424,84		21831,451
GABON				
Prestat. Familial. (P.F.)	3 407,42	3 318,93		
ATMP	1 206,98	1 108,64		
Retraite	15 989,05	17 464,17		
GUINEE EQUATORIALE				
Prestat. Familial. (P.F.)				
ATMP				
Retraite				
MALI				
Prestat. Familial. (P.F.)				
ATMP				
Retraite				
NIGER				
Prestat. Familial. (P.F.)	1 412,06	1 419,66	1 763,28	1420,706
ATMP	285,307	312,656	329,56	308,867
Retraite	1 371,52	1 747,29	1 762,01	2045,046
SENEGAL				
Prestat. Familial. (P.F.)	2 056,00	1 638,00		
ATMP	1 626,20	1 375,00		
Retraite	17 993,01	18 307,80		

NATURE	1997	1998	1999	2000
PAYS et ORGANISMES				
TCHAD				
Prestat. Familial. (P.F.)	153,562	137,068		
ATMP	189,25	179,228		
Retraite	356,595	511,687		
TOGO				
Prestat. Familial. (P.F.)	3 397,60	3 597,60	5 828,83	4180,657
ATMP	256	271	615,11	968,746
Retraite	5 150,70	5 481,70	5 599,99	6401,958

RESULTATS ET RESERVES

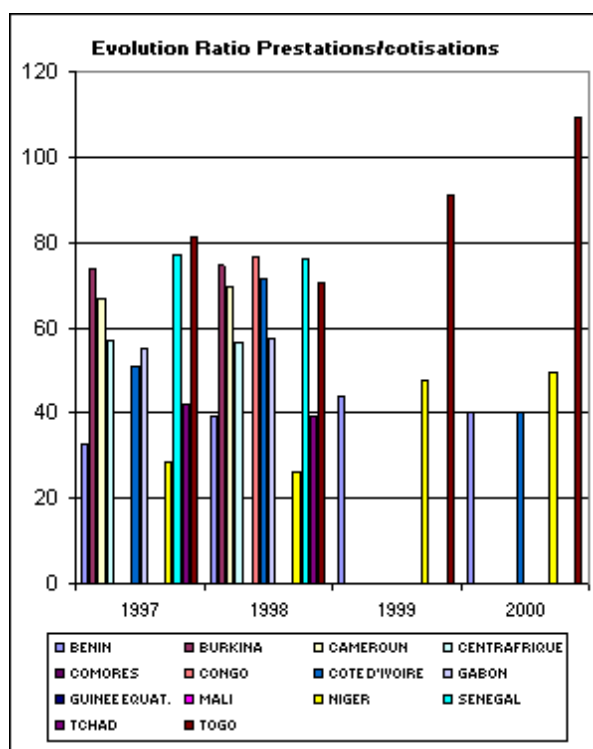
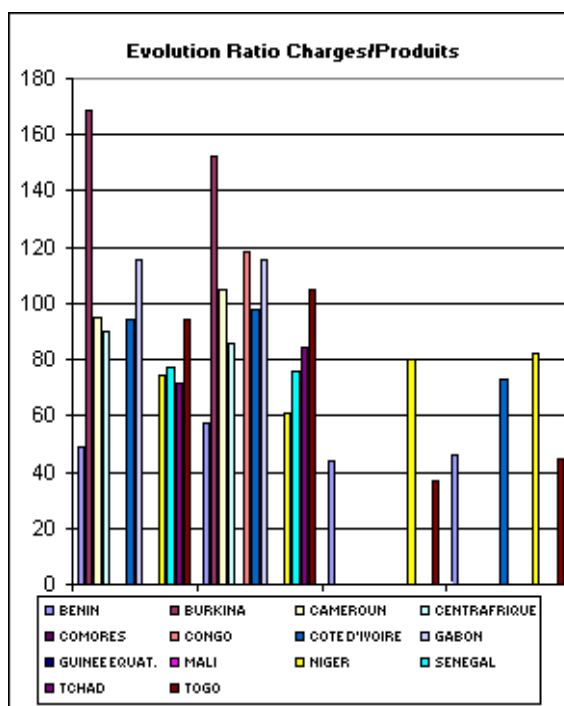
Les frais de gestion et de l'action sanitaire et sociale

Tableau des frais de gestion et de l'ASS (en millions de Fcfa)

NATURE	1997	1998	1999	2000
PAYS et ORGANISMES				
BENIN				
Charges gestion administrative	1 604,57	1 721,79		1580,214
Charges gestion ASS	182,856	282,564		169,645
Charges autres gestions	317,296	1 148,20		153,677
BURKINA				
Charges gestion administrative	5 318,52	4 174,50		
Charges gestion ASS	324,905	128,495		
Charges autres gestions	5 948,05	5 623,17		
CAMEROUN				
Charges gestion administrative	11 061,56	10 759,84		
Charges gestion ASS	4 162,71	4 298,71		
Charges autres gestions	343,729	330,849		
CENTRAFRIQUE				
Charges gestion administrative	1 031,45	978,665	813,386	947,813
Charges gestion ASS	78,29	81,58	83,985	73,825
Charges autres gestions	-	-		
COMORES				
Charges gestion administrative				
Charges gestion ASS				
Charges autres gestions				
CONGO				
Charges gestion administrative	-	2 646,41		
Charges gestion ASS	-	1 602,91		
Charges autres gestions	-	78,407		
COTE D'IVOIRE				
Charges gestion administrative (1)	24 516,45	25 251,88		12830,152
Charges gestion ASS *				331,533
Charges autres gestions				

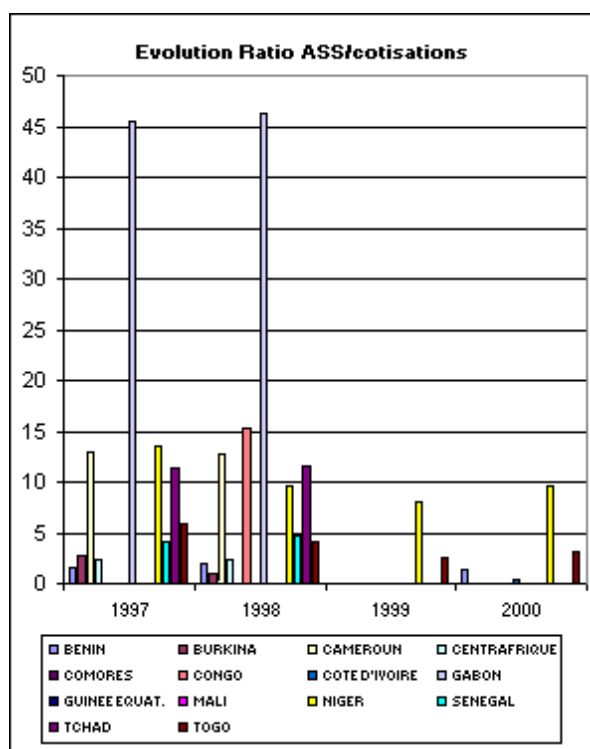
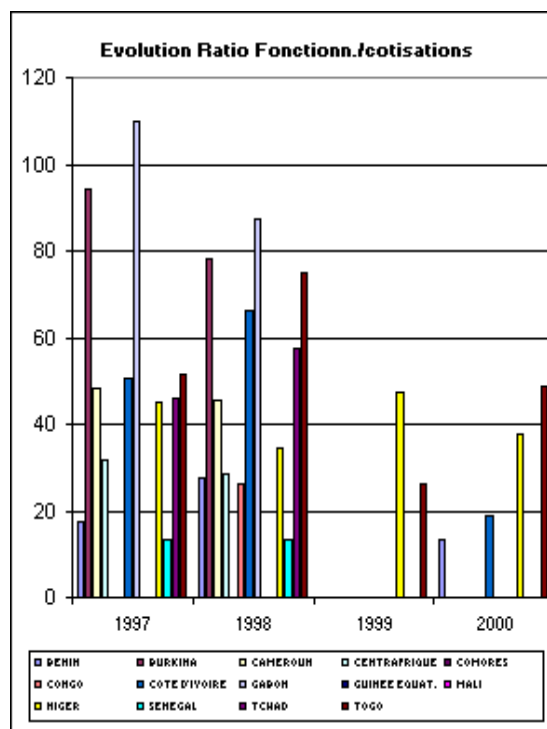
NATURE	1997	1998	1999	2000
PAYS et ORGANISMES				
GABON				
Charges gestion administrative	6 934,11	6 845,83		
Charges gestion ASS (Hôpital, Pharmacie)	17 026,80	17 623,15		
Charges autres gestions	17 152,47	8 752,80		
GUINEE EQUATORIALE				
Charges gestion administrative				
Charges gestion ASS				
Charges autres gestions				
MALI				
Charges gestion administrative				
Charges gestion ASS				
Charges autres gestions				
NIGER				
Charges gestion administrative	1 902,89	2 070,33	2 223,67	2 121,68
Charges gestion ASS	794,55	763,432	1 632,72	757,48
Charges autres gestions	724,93	656,583	659,77	731,60
SENEGAL				
Charges gestion administrative	4 346,00	4 392,85		
Charges gestion ASS	1 355,02	1 495,82		
Charges autres gestions	-	-		
TCHAD				
Charges gestion administrative	748,726	1 425,84		
Charges gestion ASS	168,061	217,513		
Charges autres gestions	163,847	176,505		
TOGO				
Charges gestion administrative	5 585,50	9 924,00	3 502,62	5120,653
Charges gestion ASS	642,5	553,7	345,025	340,929
Charges autres gestions	-	-		

Charges/Produits	1997	1998	1999	2000
BENIN	49,03	57,6	44,05	46,32
BURKINA	168,74	152,04		
CAMEROUN	94,74	104,66		
CENTRAFRIQUE	90,06	86,00		
COMORES				
CONGO		118,11		
COTE D'IVOIRE	94,46	98,05		72,70
GABON	115,44	115,36		
GUINEE EQUAT.				
MALI				
NIGER	74,72	60,73	80,26	82,53
SENEGAL	76,97	75,94		
TCHAD	71,75	84,28		
TOGO	94,26	104,99	37,20	44,54



Prestations/Cotisat	1997	1998	1999	2000
BENIN	32,47	39,29	44,05	40,27
BURKINA	73,65	74,63		
CAMEROUN	66,84	69,73		
CENTRAFRIQUE	57,18	56,34		
COMORES				
CONGO		76,37		
COTE D'IVOIRE	50,92	71,59		40,37
GABON	55,08	57,49		
GUINEE EQUAT.				
MALI				
NIGER	28,32	26,10	47,47	49,60
SENEGAL	76,97	75,94		
TCHAD	42,20	39,05		
TOGO	81,41	70,64	90,84	109,47

Fonction./Cotisat.	1997	1998	1999	2000
BENIN	17,59	27,74	0	13,37
BURKINA	94,25	78,20		
CAMEROUN	48,28	45,61		
CENTRAFRIQUE	31,78	28,63		
COMORES				
CONGO		26,42		
COTE D'IVOIRE	50,65	66,03		18,84
GABON	109,92	87,25		
GUINEE EQUAT.				
MALI				
NIGER	44,92	34,56	47,49	37,84
SENEGAL	13,48	13,54		
TCHAD	45,98	57,38		
TOGO	51,64	74,98	26,42	48,53



ASS/Cotisations	1997	1998	1999	2000
BENIN	1,52	1,88		1,31
BURKINA	2,72	1,03		
CAMEROUN	12,91	12,74		
CENTRAFRIQUE	2,41	2,39		
COMORES				
CONGO		15,29		
COTE D'IVOIRE				0,49
GABON	45,52	46,28		
GUINEE EQUAT.				
MALI				
NIGER	13,58	9,67	8,13	9,61
SENEGAL	4,20	4,61		
TCHAD	11,31	11,56		
TOGO	5,94	4,18	2,60	3,23

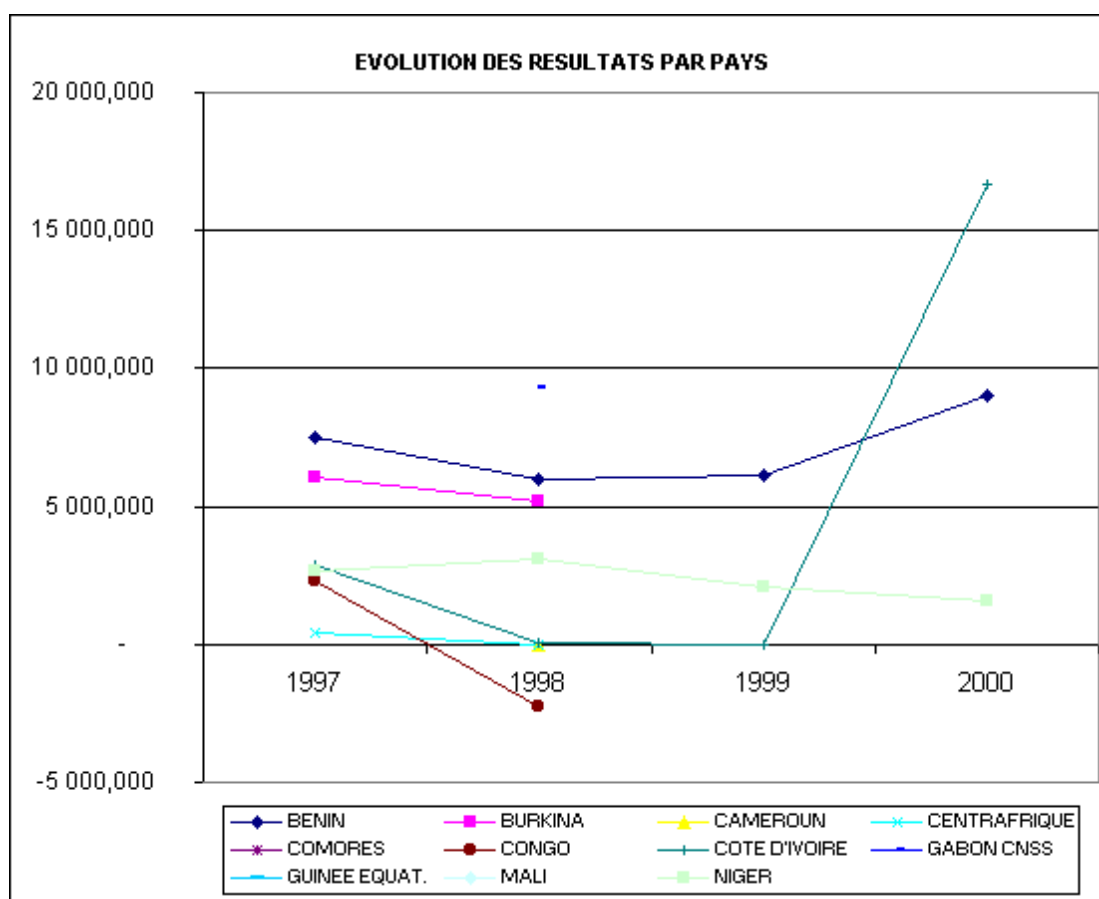
* Taux en pourcentage (%)

EVOLUTION DES RESULTATS

	1997	1998	1999	2000
BENIN	7 523,487	5 972,746	6 093,450	9 026,174
PF	3 227,387	3 274,902	3 735,382	4352,253
ATMP	975,368	996,154	974,173	1124,578
Retaite	2 686,301	1 701,694	1 603,020	1612,091
Autres gestions	634,431	482,889	219,125	1937,252
BURKINA	6 081,094	5 175,140		
PF	4 424,910	4 193,975		
ATMP	764,354	692,387		
Retaite	994,809	456,972		
Autres gestions	- 102,979	- 168,194		
CAMEROUN		3.993,000		
PF		5 262,709		
ATMP		392,594		
Retaite		- 5 651,310		
Autres gestions				
CENTRAFRIQUE	446,668	-		
PF	362,387	-		
ATMP	195,257	-		
Retaite	- 110,976	-		
Autres gestions				
COMORES				
PF				
ATMP				
Retaite				
Autres gestions				
CONGO	2 282,500	- 2 280,808		
PF				
ATMP				
Retaite				
Autres gestions				
COTE D'IVOIRE	2 879,595	57,912	-	16 703,861
PF	4 191,449	4 441,632	-	5 590,684
ATMP	2 242,325	1 394,871	-	2 105,032
Retaite	- 3 937,474	- 5 778,591	-	9 008,145
Autres gestions	383,295		-	0,000
GABON CNSS		9 338,442		
PF		10 869,475		
ATMP		2 783,123		
Retaite		- 4 314,156		
Autres gestions				
GUINEE EQUAT.				
PF				
ATMP				
Retaite				
Autres gestions				
MALI				
PF				
ATMP				
Retaite				
Autres gestions				

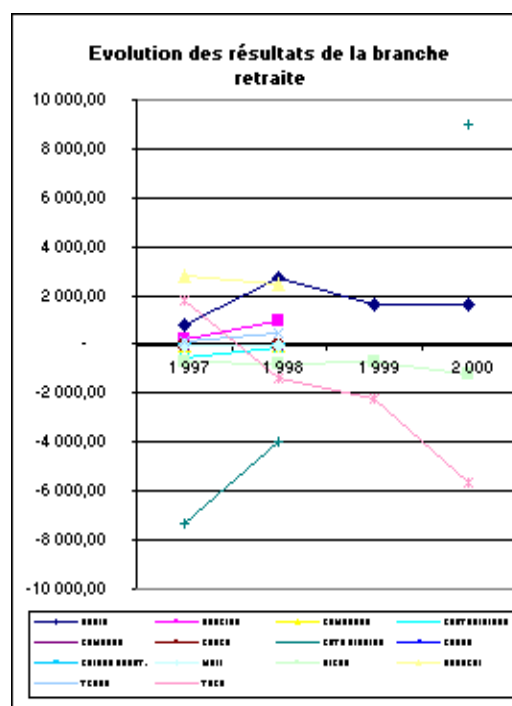
NIGER	2 664,018	3 069,072	2 101,806	1 605,649
PF	900,221	2 182,164	1 840,973	1 952,589
ATMP	1 304,635	324,141	323,796	294,493
Retaite	- 773,592	- 763,061	- 733,825	- 1 216,929
Autres gestions	1 232,754	1 325,828	670,862	575,496
SENEGAL	5 272,813	7 886,879		
PF	1 974,846	2 774,277		
ATMP	800,567	29,661		
Retaite	2 497,400	5 082,941		
Autres gestions				
TCHAD	986,709	783,141		
PF	515,710	594,204		
ATMP	98,781	139,988		
Retaite	449,774	114,378		
Autres gestions	- 77,556	- 65,429		
TOGO	3 620,300	- 1 279,200	- 1 113,544	- 8 474,870
PF	4 134,700	1 438,900	981,916	-2810,647
ATMP	934,100	262,400	102,083	-51,741
Retaite	- 1 400,800	- 2 907,000	- 2 197,543	-5612,482
Autres gestions	- 47,700	- 73,500	-	0

* Montants en millions de Fcfa

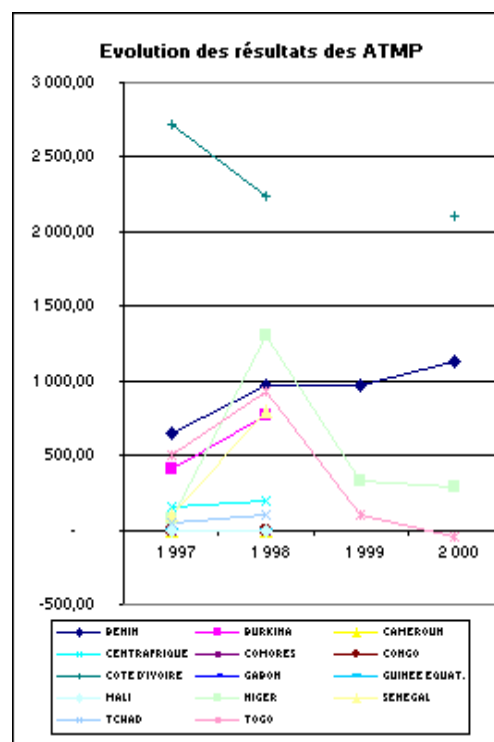


EVOLUTION DES RESULTATS PAR BRANCHE

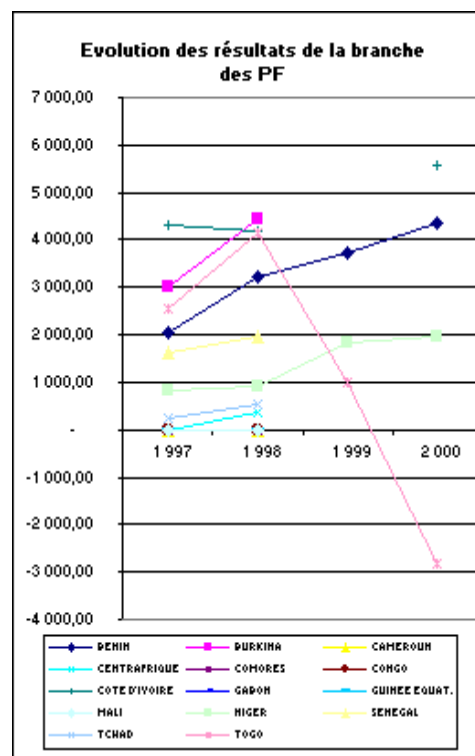
Retraite	1 997	1 998	1 999	2 000
BENIN	775,09	2 686,30	1 603,02	1 612,09
BURKINA	207,65	994,81		
CAMEROUN	-	-		
CENTRAFRIQUE	- 540,55	- 110,98		
COMORES	-	-		
CONGO	-	-		
COTE D'IVOIRE	- 7 313,33	- 3 937,47	9 008,145	
GABON	-	-		
GUINEE EQUAT.	-	-		
MALI	-	-		
NIGER	- 707,78	- 773,59	- 733,83	- 1 216,93
SENEGAL	2 781,10	2 497,40		
TCHAD	116,10	449,77		
TOGO	1 801,00	- 1 400,80	- 2 197,54	- 5 612,48



ATMP	1 997	1 998	1 999	2 000
BENIN	643,82	975,37	974,17	1 124,58
BURKINA	411,29	764,35		
CAMEROUN	-	-		
CENTRAFRIQUE	148,76	195,26		
COMORES	-	-		
CONGO	-	-		
COTE D'IVOIRE	2 717,58	2 242,33	2 105,032	
GABON	-	-		
GUINEE EQUAT.	-	-		
MALI	-	-		
NIGER	69,80	1 304,64	323,80	294,49
SENEGAL	104,40	800,57		
TCHAD	51,11	98,78		
TOGO	499,90	934,10	102,08	- 51,74

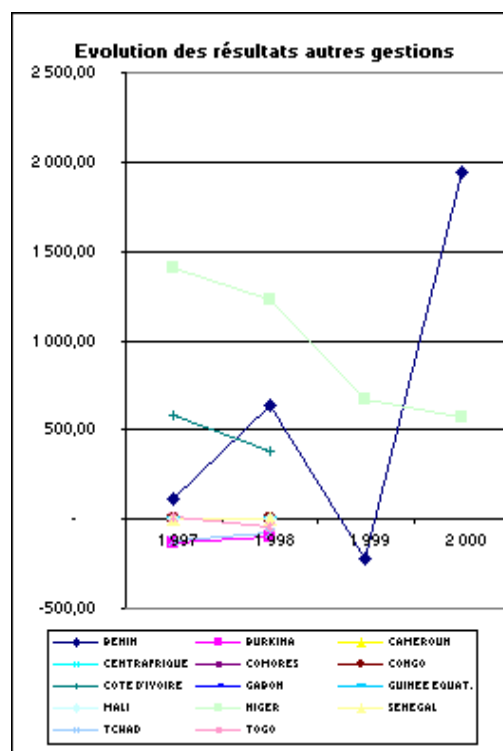


PF	1 997	1 998	1 999	2 000
BENIN	2 055,68	3 227,39	3 735,38	4 352,25
BURKINA	3 027,02	4 424,91		
CAMEROUN	-	-		
CENTRAFRIQUE	0,62	362,39		
COMORES	-	-		
CONGO	-	-		
COTE D'IVOIRE	4 300,13	4 191,45		5590,684
GABON	-	-		
GUINEE EQUAT.	-	-		
MALI	-	-		
NIGER	820,74	900,22	1 840,97	1 952,59
SENEGAL	1 623,07	1 974,85		
TCHAD	250,68	515,71		
TOGO	2 556,80	4 134,70	981,92	- 2 810,65



	1 997	1 998	1 999	2 000
BENIN	115,60	634,43	- 219,13	1 937,25
BURKINA	- 132,59	- 102,98		
CAMEROUN	-	-		
CENTRAFRIQUE	-	-		
COMORES	-	-		
CONGO	-	-		
COTE D'IVOIRE	576,25	383,30		
GABON	-	-		
GUINEE EQUAT.	-	-		
MALI	-	-		
NIGER	1 406,75	1 232,75	670,86	575,50
SENEGAL	-	-		
TCHAD	- 117,28	- 77,56		
TOGO	8,50	- 47,70		

* Montants en millions de Fcfa



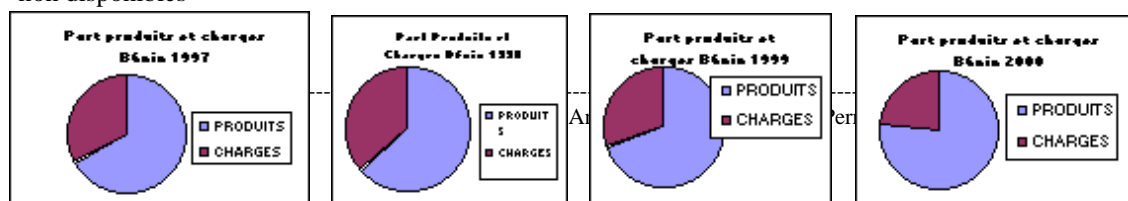
BENIN

ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS				
Entreprises	4 667	5 494	6 351	7 363
Employeurs gens de maison	979	722	798	929
TRAVAILLEURS				
Salariés entreprises (1)	113 752	116 010		
Salariés gens de maison *				
ALLOCATAIRES	36 691	22 692		
ENFANTS A CHARGE *				
BENEFICIAIRES PENSIONS				
Retraités	6 349	9 353		
Réversions	4 029	4 450		
BENEFICIAIRES ATMP				
Crédirentiers	2 777	1 433		
Rentes ayant droit *				
PRODUITS	12 272,815	12 948,345	11 817,153	23 064,813
Cotisations sociales	9 720,307	11 126,320	11 817,153	12 964,775
Prestations familiales	4 082,529	4 673,067	5 038,564	5 508,948
ATMP	1 069,234	1 223,868	1 173,417	1 303,981
Retraite	4 568,544	5 229,385	5 605,172	6 151,846
Autres produits **	2 552,508	1 822,025		10 100,038
Arriérés cumulés	7 310,489	6 865,680		
CHARGES	6 007,976	7 524,918	5 205,600	7 124,661
Prestations sociales	3 903,253	4 372,365	5 205,600	5 221,125
Prestations familiales	783,209	936,893	1 065,615	882,322
ATMP	118,619	160,649	185,178	169,619
Retraite	3 001,425	3 274,823	3 954,807	4 169,184
Charges de fonctionnement	1 921,867	2 869,989	-	1 733,891
Gestion administrative	1 604,571	1 721,786		1 580,214
Autres gestions	317,296	1 148,203		153,677
Charges gestion ASS	182,856	282,564		169,645
RESULTATS	6 254,625	5 489,861	6 093,450	9 026,174
Résultat PF	3 227,387	3 274,902	3 735,382	4 352,253
Résultat ATMP	975,368	996,154	974,173	1 124,578
Résultat Retraite	2 686,301	1 701,694	1 603,020	1 612,091
Résultat autres gestions	- 634,431	- 482,889	- 219,125	1 937,252
RESERVES	14 259,721	20 514,346	26 004,208	32 097,660
Réserves PF	12 581,254	15 808,641	19 083,543	22 818,926
Réserves ATMP	4 480,343	5 455,712	2 079,280	7 426,04
Réserves Retraite	- 2 308,715	377,585	6 451,867	3 682,301
Autres réserves	- 493,161	- 1 127,592	- 1 610,482	-1 829,607

Source : informations produites par la Caisse

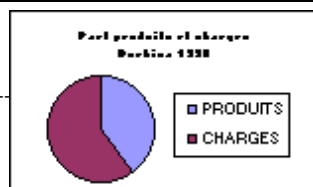
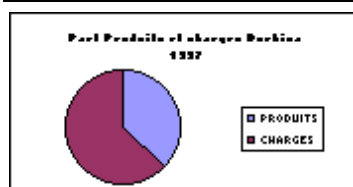
** 7 685,879 exceptionnels pour 2000

* non disponibles



BURKINA

ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS	15 717	17 516		
Entreprises	11 404	12 907		
Employeurs gens de maison	4 313	4 609		
TRAVAILLEURS	149 510	159 717		
<i>Salariés entreprises</i>	<i>149 510</i>	<i>159 717</i>		
<i>Salariés gens de maison</i>				
ALLOCATAIRES	52 076	53 832		
ENFANTS A CHARGE	134 852	140 113		
BENEFICIAIRES PENSIONS	17 998	22 819		
Retraités	8 017	8 827		
Réversions	9 981	13 992		
BENEFICIAIRES ATMP	1 752	1 841		
Crédirentiers	863	887		
Rentes ayant droit	889	954		
PRODUITS	12 086,922	12 678,621		
Cotisations sociales	11 953,540	12 529,424	-	-
Prestations familiales	5 974,133	6 218,076		
ATMP	1 305,284	1 416,572		
Retraite	4 674,123	4 894,776		
Autres produits	133,382	149,197		
<i>Arriérés cumulés</i>	<i>701,977</i>	<i>771,142</i>		
CHARGES	20 395,771	19 276,463		
Prestations sociales	8 804,300	9 350,300	-	-
Prestations familiales	3 397,600	3 597,600		
ATMP	256,000	271,000		
Retraite	5 150,700	5 481,700		
Charges de fonctionnement	11 266,566	9 797,668	-	-
Gestion administrative	5 318,519	4 174,497		
Autres gestions	5 948,047	5 623,171		
Charges gestion ASS	324,905	128,495		
RESULTATS	6 081,094	5 175,140		
Résultat PF	4 424,910	4 193,975		
Résultat ATMP	764,354	692,387		
Résultat Retraite	994,809	456,972		
Résultat autres gestions	- 102,979	- 168,194		
RESERVES	-	-		
Réserves PF				
Réserves ATMP				
Réserves Retraite				
Autres réserves				

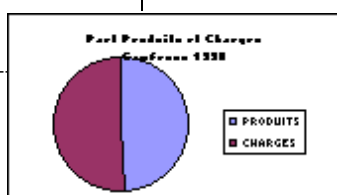
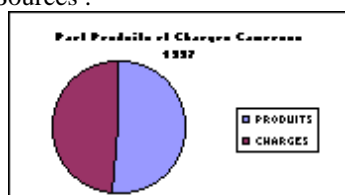


du Secrétaire Permanent

CAMEROUN

ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS				
Entreprises				
Employeurs gens de maison				
TRAVAILLEURS				
Salariés entreprises				
Salariés gens de maison				
ALLOCATAIRES				
ENFANTS A CHARGE				
BENEFICIAIRES PENSIONS				
Retraités				
Réversions				
BENEFICIAIRES ATMP				
Crédirentiers				
Rentes ayant droit				
PRODUITS	39 023,344	37 181,064		
Cotisations sociales	32 089,963	33 735,033	-	-
Prestations familiales	13 891,415	14 642,859		
ATMP	3 687,281	3 822,402		
Retraite	14 511,267	15 269,772		
Autres produits	6 933,381	3 446,031		
Arriérés cumulés				
CHARGES	37 116,615	38 915,257		
Prestations sociales	21 548,622	23 525,857	-	-
Prestations familiales	4 924,789	5 517,145		
ATMP	1 672,426	1 689,716		
Retraite	14 951,407	16 318,996		
Charges de fonctionnement	11 405,285	11 090,691	-	-
Gestion administrative	11 061,556	10 759,842		
Autres gestions	343,729	330,849		
Charges gestion ASS	4 162,708	4 298,709		
RESULTATS				
Résultat PF		5 262,709		
Résultat ATMP		392,594		
Résultat Retraite		- 5 651,310		
Résultat autres gestions				
RESERVES				
Réserves PF		7 869,546		
Réserves ATMP		38 499,244		
Réserves Retraite		83 318,362		
Autres réserves		12 649,767		

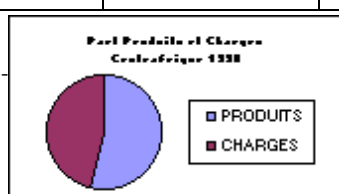
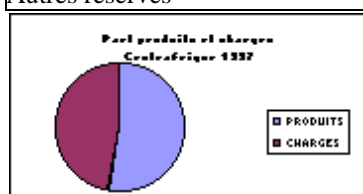
Sources :



Secrétaire Permanent

CENTRAFRIQUE

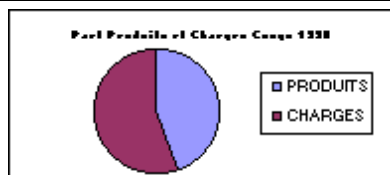
ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS	12 664	12 938		
Entreprises	5 830	5 979		
Employeurs gens de maison	6 834	6 959		
TRAVAILLEURS	43 848	49 790		
Salariés entreprises	23 147	26 887		
Salariés gens de maison	20 701	22 903		
ALLOCATAIRES	32 371	32 790		
ENFANTS A CHARGE	125 059	126 146		
BENEFICIAIRES PENSIONS	10 347	10 661		
Retraités	7 398	7 640		
Réversions	2 949	3 021		
BENEFICIAIRES ATMP	888	1 164		
Crédirentiers	658	892		
Rentes ayant droit	230	272		
PRODUITS	3 292,642	3 472,234		
Cotisations sociales	3 245,689	3 418,326	-	-
Prestations familiales	1 947,414	2 050,612		
ATMP	486,853	511,770		
Retraite	811,422	855,944		
Autres produits	46,953	53,908		
Arriérés cumulés	17 194,307	17 856,227		
CHARGES	2 965,504	2 986,199		
Prestations sociales	1 855,766	1 925,954	2 246,567	2 100,039
Prestations familiales	417,756	377,693	265,568	282,129
ATMP	166,806	167,973	130,579	0
Retraite	1 271,204	1 380,288	1 850,420	1 817,91
Charges de fonctionnement	1 031,448	978,665	-	-
Gestion administrative	1 031,448	978,665		
Autres gestions	-	-		
Charges gestion ASS	78,290	81,580		
RESULTATS	446,668	-		
Résultat PF	362,387	-		
Résultat ATMP	195,257	-		
Résultat Retraite	110,976	-		
Résultat autres gestions				
RESERVES	-	-		
Réserves PF				
Réserves ATMP				
Réserves Retraite				
Autres réserves				



Secrétaire Permanent

CONGO

ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS				
Entreprises	9 996	10 219		
Employeurs gens de maison	1 712	1 741		
TRAVAILLEURS				
<i>Salariés entreprises</i>				
<i>Salariés gens de maison</i>				
ALLOCATAIRES				
ENFANTS A CHARGE				
BENEFICIAIRES PENSIONS				
Retraités				
Réversions				
BENEFICIAIRES ATMP				
Crédirentiers				
Rentes ayant droit				
PRODUITS	-	9 736,288		
Cotisations sociales	-	9 736,288	-	-
Prestations familiales		5 342,176		
ATMP		1 198,393		
Retraite		3 195,719		
Autres produits				
<i>Arriérés cumulés</i>				
CHARGES	-	12 180,719		
Prestations sociales	-	7 853,000	-	-
Prestations familiales		3,000		
ATMP		58,500		
Retraite		7 791,500		
Charges de fonctionnement	-	2 724,813	-	-
Gestion administrative		2 646,406		
Autres gestions		78,407		
Charges gestion ASS		1 602,906		
RESULTATS				
Résultat PF				
Résultat ATMP				
Résultat Retraite				
Résultat autres gestions				
RESERVES				
Réserves PF				
Réserves ATMP				
Réserves Retraite				
Autres réserves				

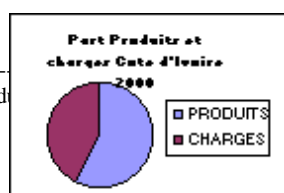
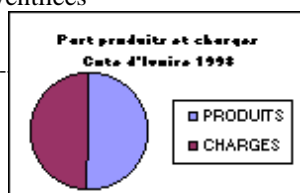
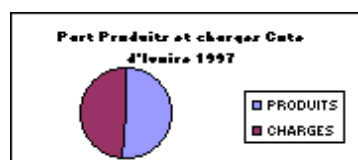


COTE DIVOIRE

ANNEES				
	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS				
Entreprises	23 383	24 700		
Employeurs gens de maison *				
TRAVAILLEURS				
Salariés entreprises	363 666	421 435		
Salariés gens de maison *				
ALLOCATAIRES	59 400	54 300		
ENFANTS A CHARGE *				
BENEFICIAIRES PENSIONS				
Retraités	53 000	57 000		
Réversions	13 365	14 664		
BENEFICIAIRES ATMP				
Crédirentiers	11 800	10 000		
Rentes ayant droit *				
PRODUITS	52 044,015	53 669,226	39 906,823	73 558,318
Cotisations sociales	48 399,009	38 237,076	-	68 098,621
Prestations familiales	13 678,730	10 301,152		10 629,770
ATMP	8 680,105	6 492,664		17 108,551
Retraite	26 040,174	21 443,260		40 360,300
Autres produits	3 645,006	15 432,150	3 439,087	5 459,70
Arriérés cumulés	2 296,655	1 170,240		
CHARGES	49 167,339	52 629,586		53 480,353
Prestations sociales	24 651,089	27 377,706	-	27 488,516
Prestations familiales	3 591,291	3 493,275		2 821,289
ATMP	2 824,778	3 459,587		2 835,776
Retraite	18 235,020	20 424,844		21 831,451
Charges de fonctionnement	24 516,250	25 251,880	13 929,257	12 830,152
Gestion administrative (1)	24 516,250	25 251,880	13 929,257	12 830,152
Autres gestions				
Charges gestion ASS				331,533
RESULTATS	2 879,595	57,912		16 703,861
Résultat PF	4 191,449	4 441,632		5 590,684
Résultat ATMP	2 242,325	1 394,871		2 105,032
Résultat Retraite	- 3 937,474	- 5 778,591		9 008,145
Résultat autres gestions	383,295			
RESERVES *				
Réserves PF				
Réserves ATMP				
Réserves Retraite				
Autres réserves				

Source : informations produites par la Caisse

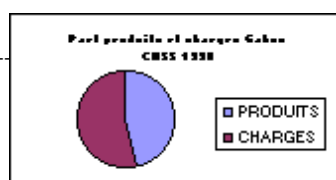
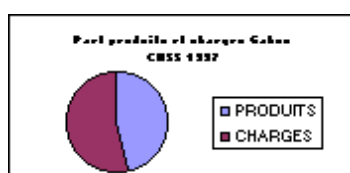
(1) Charges totales de gestion non ventilées



* non disponibles

GABON CNSS

ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS				
Entreprises				
Employeurs gens de maison				
TRAVAILLEURS				
Salariés entreprises				
Salariés gens de maison				
ALLOCATAIRES				
ENFANTS A CHARGE				
BENEFICIAIRES PENSIONS				
Retraités				
Réversions				
BENEFICIAIRES ATMP				
Crédirentiers				
Rentes ayant droit				
PRODUITS	53 458,519	47 774,117		
Cotisations sociales	37 402,441	38 075,522	-	-
Prestations familiales	16 178,409	16 470,348		
ATMP	6 064,680	6 173,712		
Retraite	15 159,352	15 431,462		
Autres produits	16 056,078	9 698,595		
<i>Arriérés cumulés</i>				
CHARGES	61 716,839	55 113,528		
Prestations sociales	20 603,456	21 891,745	-	-
Prestations familiales	3 407,422	3 318,928		
ATMP	1 206,982	1 108,644		
Retraite	15 989,052	17 464,173		
Charges de fonctionnement	24 086,585	15 598,634	-	-
Gestion administrative	6 934,113	6 845,834		
Autres gestions	17 152,472	8 752,800		
Charges gestion ASS	17 026,798	17 623,149		
RESULTATS				
Résultat PF		10 869,475		
Résultat ATMP		2 783,123		
Résultat Retaite		- 4 314,156		
Résultat autres gestions				
RESERVES				
Réserves PF				
Réserves ATMP				
Réserves Retraite				
Autres réserves				

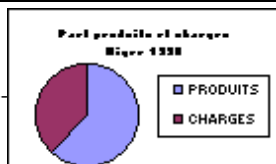
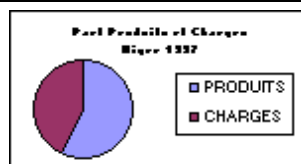


Secrétaire Permanent

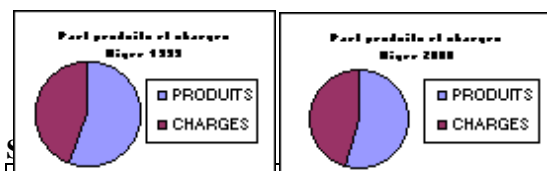
Sources : états financiers

NIGER

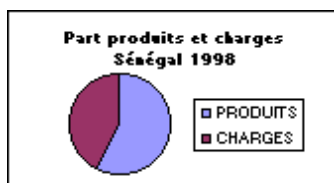
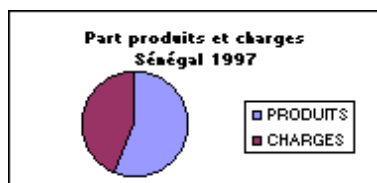
ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS	12 364	13 634		
Entreprises	11 319	12 489		
Employeurs gens de maison	1 045	1 145		
TRAVAILLEURS	53 314	46 268		
Salariés entreprises	51 091	44 228		
Salariés gens de maison	2 223	2 040		
ALLOCATAIRES	33 731	34 624		
ENFANTS A CHARGE	124 184	136 184		
BENEFICIAIRES PENSIONS	10 428	11 074		
Retraités	3 737	3 963		
Réversions	6 691	7 111		
BENEFICIAIRES ATMP	1 846	1 838		
Crédirentiers	773	829		
Rentes ayant droit	1 073	1 009		
PRODUITS	6 797,822	9 138,649	10 429,880	8 948,335
Cotisations sociales	5 849,476	7 891,427	8 120,050	7 609,558
Prestations familiales	3 784,956	5 128,761	5 269,125	4 940,557
ATMP	688,173	932,501	958,153	901,587
Retraite	1 376,347	1 830,165	1 892,772	1 767,41
Autres produits	948,346	1 247,222	2 309,830	1 338,78
Arriérés cumulés				
CHARGES	5 079,197	5 550,293	8 371,008	7 385,375
Prestations sociales	1 656,827	2 059,948	3 854,846	3 774,619
Prestations familiales	1 412,057	1 419,661	1 763,275	1 420,706
ATMP	285,307	312,656	329,560	308,867
Retraite	1 371,520	1 747,292	1 762,011	2 045,046
Charges de fonctionnement	2 627,820	2 726,913	3 856,393	2 879,160
Gestion administrative	1 902,890	2 070,330	2 223,672	2 121,68
Autres gestions	724,930	656,583	1 632,721	757,481
Charges gestion ASS	794,550	763,432	659,769	731,596
RESULTATS	2 664,018	3 069,072	2 101,806	1 605,649
Résultat PF	900,221	2 182,164	1 840,973	1 952,589
Résultat ATMP	1 304,635	324,141	323,796	294,493
Résultat Retraite	- 773,592	- 763,061	- 733,825	-1 216,929
Résultat autres gestions	1 232,754	1 325,828	670,862	575,496
RESERVES	50 877,018	52 781,296		
Réserves PF	15 159,468	16 059,690	18 241,854	20 082,83
Réserves ATMP	5 502,268	5 632,731	5 956,873	6 280,670
Réserves Retraite	8 188,775	8 288,775	5 050,003	4 316,278
Autres réserves	22 026,507	22 800,100	21 904,671	22 446,063



.....uel 2000 du Secrétaire Permanent

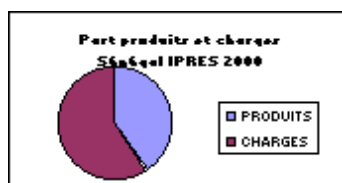
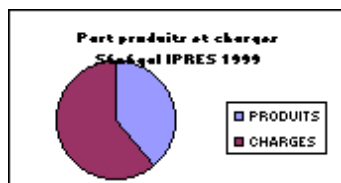


ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS	9 808	10 265		
Entreprises	8 032	8 400		
Employeurs gens de maison	1 776	1 865		
TRAVAILLEURS	120 603	124 128		
Salariés entreprises	115 309	118 651		
Salariés gens de maison	5 294	5 477		
ALLOCATAIRES	67 481	63 217		
ENFANTS A CHARGE	306 520	287 152		
BENEFICIAIRES PENSIONS	82 942	83 683		
Retraités	53 959	54 232		
Réversions	28 983	29 451		
BENEFICIAIRES ATMP	-	7 229		
Crédirentiers		7 229		
Rentes ayant droit		-		
PRODUITS	32 896,426	33 673,588		
Cotisations sociales	32 244,580	32 448,134	-	-
Prestations familiales	6 606,000	6 584,000		
ATMP	2 194,000	1 363,000		
Retraite	23 444,580	24 501,134		
Autres produits	651,846	1 225,454		
Arriérés cumulés				
CHARGES	25 320,230	25 571,471		
Prestations sociales	19 619,209	19 682,800	-	-
Prestations familiales	2 056,000	1 638,000		
ATMP	1 626,200	1 375,000		
Retraite	17 993,009	18 307,800		
Charges de fonctionnement	4 346,002	4 392,848	-	-
Gestion administrative	4 346,002	4 392,848		
Autres gestions	-	-		
Charges gestion ASS	1 355,019	1 495,823		
RESULTATS	5 272,813	7 886,879		
Résultat PF	1 974,846	2 774,277		
Résultat ATMP	800,567	29,661		
Résultat Retraite	2 497,400	5 082,941		
Résultat autres gestions				
RESERVES	39 368,470	41 745,584		
Réserves PF	8 094,806	8 023,120		
Réserves ATMP	10 585,264	10 585,264		
Réserves Retraite	20 688,400	23 137,200		
Autres réserves	-	-		

**SENEGAL IPRES**

ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS				
Entreprises				
Employeurs gens de maison				
TRAVAILLEURS				
Salariés entreprises				
Salariés gens de maison				
ALLOCATAIRES				
ENFANTS A CHARGE				
BENEFICIAIRES PENSIONS				
Retraités				
Réversions				
BENEFICIAIRES ATMP				
Crédirentiers				
Rentes ayant droit				
PRODUITS			29 686,712	32 001,104
Cotisations sociales	-	-	28 541,118	27 687,300
Prestations familiales				
ATMP				
Retraite			28 541,118	27 687,300
Autres produits			1 145,594	4 313,804
Arriérés cumulés				
CHARGES			46 517,646	46 288,538
Prestations sociales	-	-	20 085,724	19 155,429
Prestations familiales				
ATMP				
Retraite			20 085,724	19 155,429
Charges de fonctionnement	-	-	3 173,099	3 988,840
Gestion administrative			3 160,141	3 965,314
Autres gestions			12,958	23,526
Charges gestion ASS				
RESULTATS				
Résultat PF				
Résultat ATMP				
Résultat Retaite				
Résultat autres gestions				
RESERVES				
Réserves PF				
Réserves ATMP				

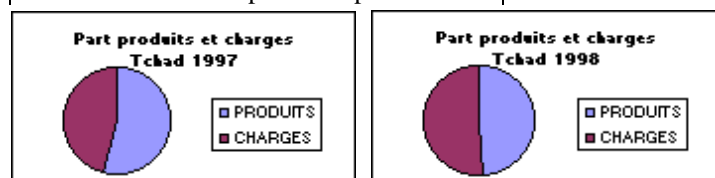
Réserves Retraite				
Autres réserves				

**TCHAD**

ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS				
Entreprises	1 709	1 826		
Employeurs gens de maison	521	490		
TRAVAILLEURS				
Salariés entreprises	26 309	25 528		
Salariés gens de maison	2 048	997		
ALLOCATAIRES	7 810	8 724		
ENFANTS A CHARGE	35 150	36 784		
BENEFICIAIRES PENSIONS				
Retraités	1 286	1 502		
Réversions	1 229	1 588		
BENEFICIAIRES ATMP				
Crédirentiers	245	328		
Rentes ayant droit	436	462		
PRODUITS	2 134,229	2 531,283		
Cotisations sociales	2 366,779	3 185,770	-	-
Prestations familiales	974,123	1 318,045		
ATMP	406,837	545,613		
Retraite	985,819	1 322,112		
Autres produits	543,269	457,625		
Arriérés cumulés		1 466,585		
CHARGES	1 780,041	2 647,845		
Prestations sociales	699,407	827,983	-	-
Prestations familiales	153,562	137,068		
ATMP	189,250	179,228		
Retraite	356,595	511,687		
Charges de fonctionnement	912,573	1 602,349	-	-
Gestion administrative	748,726	1 425,844		
Autres gestions	163,847	176,505		
Charges gestion ASS	168,061	217,513		
RESULTATS	986,709	783,141		
Résultat PF	515,710	594,204		
Résultat ATMP	98,781	139,988		
Résultat Retraite	449,774	114,378		
Résultat autres gestions	- 77,556	- 65,429		

RESERVES	2 624,882	3 689,140		
Réserves PF	347,860	863,570		
Réserves ATMP	124,258	223,032		
Réserves Retraite	2 152,764	2 602,538		
Autres réserves				

Source : informations produites par la Caisse



TOGO

ANNEES	1997	1998	1999	2000
EMPLOYEURS	4 359	3 930	3 931	4 101
Entreprises	3 299	3 235	3 366	3 603
Employeurs gens de maison	1 060	695	565	498
TRAVAILLEURS	56 975	57 391	58 942	59 083
Salariés entreprises	55 339	56 158	57 236	57 426
Salariés gens de maison	1 636	1 233	1 706	1 657
ALLOCATAIRES	68 843	69 594	68 095	50 284
ENFANTS A CHARGE	239 609	242 106	228 501	167 095
BENEFICIAIRES PENSIONS	15 005	15 128	17 661	19 032
Retraités	15 005	15 128	11 481	12 325
Réversions	-	-	6 180	6 707
BENEFICIAIRES ATMP	1 616	1 686	1 813	1 762
Crédimentiers	839	862	948	886
Rentes ayant droit	777	824	865	876
PRODUITS	15 948,200	18 884,900	42 717,927	38 199,013
Cotisations sociales	10 815,400	13 235,700	13 258,809	10 552,527
Prestations familiales	6 321,900	7 749,600	7 822,697	6 141,092
ATMP	1 338,500	1 576,400	1 591,057	1 305,188
Retraite	3 155,000	3 909,700	3 845,055	3 106,247
Autres produits	5 132,800	5 649,200	10 217,818	4 899,286
Arriérés cumulés	10 819,300	14 383,100	19 241,300	22 747,200
CHARGES	15 032,300	19 828,000	15 891,564	17 012,943
Prestations sociales	8 804,300	9 350,300	12 043,922	11 551,361
Prestations familiales	3 397,600	3 597,600	5 828,825	4 180,657
ATMP	256,000	271,000	615,105	968,746
Retraite	5 150,700	5 481,700	5 599,992	6 401,958
Charges de fonctionnement	5 585,500	9 924,000	3 502,617	5 120,653
Gestion administrative	5 585,500	9 924,000		
Autres gestions	-	-		
Charges gestion ASS	642,500	553,700	345,025	340,929

RESULTATS	3 620,3	- 1 279,2	- 1 113,544	- 8 474,870
Résultat PF	4 134,7	1 438,9	981,916	-2 810,647
Résultat ATMP	934,1	262,4	102,083	-51,741
Résultat Retraite	- 1 400,8	- 2 907,0	- 2 197,543	-5 612,482
Résultat autres gestions	- 47,7	- 73,5		
RESERVES	82 336,3	86 383,9	95 468,248	91 309,765
Réserves PF	56 507,7	60 409,3	65 224,219	25 529,296
Réserves ATMP	15 851,1	17 441,1	19 671,912	19 999,701
Réserves Retraite	9 977,5	8 533,5	7 978,312	45 780,768
Autres réserves	-	-	2 593,805	

